



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°9

Date : 22/11/2021

Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

OBJET : CONVOCATION au Conseil d'administration n.9 de l'établissement public de coopération culturelle du Centre International de Recherche et Documentation Occitanes - Institut occitan de cultura

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, je vous invite à participer au conseil d'administration qui se tiendra :

MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 à 9h30

ORDRE DU JOUR

Rapport n.1 :

Élection du Président ou de la Présidente du Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura

Rapport n.2 :

Élection du 1er vice-président ou de la 1ère vice-présidente du Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura

Rapport n.3 :

Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022

Rapport n.4 :

Autorisation donnée au président ou à la présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour demander des subventions annuelles ou pluriannuelles dans le cadre de l'exercice 2022

Rapport n.5 :

Approbation de la décision modificative n. 2 au BP 2021

Rapport n.6 :

Mise en oeuvre de l'indemnité dite de "forfait télétravail"

Rapport n.7 :

Autorisation donnée au président ou à la présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura de répondre à la demande du conseil départemental de la Gironde pour le traitement et la valorisation du fonds d'archives orales d'Alain Viaut.

Rapport n.8 :

Autorisation donnée au président ou à la présidente du Conseil d'Administration CIRDOC - Institut occitan de cultura pour contracter auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole du Languedoc une Ligne de trésorerie

Rapport n.9 :

Modification du Règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée

Rapport n.10 :

Délégations de signature consenties

Rapport n.11 :

Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.8 en date du 25 juin 2021

INFORMATIONS PRATIQUES - Rappel du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C

1. **Fonctionnement général du Conseil d'administration** : le conseil d'administration est composé de 20 membres, qui se répartissent un total de 75 voix conformément à la représentation et à la répartition pondérée définies dans les statuts de l'Etablissement.
2. **Convocations aux séances** : le délai de convocation est de 8 jours francs au minimum ; les rapports préparatoires au conseil d'administration seront adressés aux membres du conseil d'administration de manière dématérialisée dans un délai de 5 jours francs avant la tenue du conseil d'administration.
3. **Vote des délibérations** : les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix, soit 38 voix, sauf dans les cas suivants où une majorité des deux tiers, soit 50 voix, est requise : élection président.e ; élections des vices-président.es ; proposition de nomination du directeur ou de renouvellement de son mandat ; révocation du directeur pour faute grave ; vote du budget. En cas de partage égal des voix la voix du président est prépondérante.
4. **Modalités de vote des délibérations** : les délibérations sont votées à mains-levées et signées par le président / la présidente ; à l'exception des délibérations relatives à l'élection du président / de la présidence et des vices-présidences.
5. **Modalités de réunion des séances du conseil d'administration** : le conseil d'administration peut valablement siéger dans un lieu autre que son siège social. Les réunions en visioconférence se tiennent valablement sous réserve du quorum et au moyen d'une attestation de présence signée par le représentant siégeant à distance et contresignée par le Président du conseil d'administration.

DATE DE LA PROCHAINE CONVOCATION

Au plus tard le 8 Février 2022 : Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Centre doit être établi annuellement pour servir de support au débat d'orientation budgétaire, devant avoir lieu deux mois avant le vote du budget primitif de l'établissement.

Vous pouvez assister à cette séance :

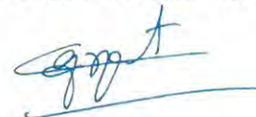
- > dans les locaux de la Mediatèca, 1 bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers
- > dans les locaux de l'Ethnopôle, Ciutat - Cerquèm! Place François Récaborde 64000 Pau
- > le cas échéant en [visioconférence](#) au lien qui vous sera adressé la veille.

Pour toute question ou demande préalable, n'hésitez pas à prendre attache auprès de Cyril GISPERT, directeur général : c.gispert@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10.

Le Président sortant, Patric ROUX



Le Directeur général, Cyril GISPERT



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015

THE
OFFICE OF THE
ATTORNEY GENERAL
STATE OF CALIFORNIA
SAN FRANCISCO



PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9
RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 1

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Élection du Président ou de la Présidente du Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura
RAPPORTEUR :	Mme Alberte Frey - 2è Vice-Présidente du Conseil d'administration

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 15 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (7)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 2 membres

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l’Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l’économie, au commerce, à l’artisanat, à l’emploi, à l’enseignement supérieur et à la formation, communauté d’agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL –

Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut

occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de

cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de

cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut

occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de

la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Drecteur de projet Rayonnement culturel et attractivité du

Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts

plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	71 voix /75
Pour	Majorité des 2/3 voix acquise
Contre	
Abstention	1 représentant (pondération inconnue mais sans incidence sur le résultat)

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l’établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura

VU la délibération n.4 du conseil d’administration n.1 du 21 mars 2019,

VU la délibération n.2 du conseil d’administration n.6 du 2 décembre 2020

VU les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

VU les élections départementales des 20 et 27 juin 2021

VU la délibération du 16 juillet 2021 du Conseil départemental de l’Aude

VU la délibération du 22 juillet 2021 du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

VU la délibération du 23 juillet 2021 du Conseil départemental de l’Hérault

VU la délibération du 23 juillet 2021 du Conseil régional d’Occitanie

VU la délibération du 28 septembre 2021 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

Représentant.es titulaires :	Représentant.es suppléant.es :
------------------------------	--------------------------------

Élus et élus représentant la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

<p>Benjamin ASSIÉ Conseiller régional</p> <p>Thierry MATHIEU Conseiller régional</p> <p>Florence BRUTUS 7ème Vice-Présidente ; Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité</p> <p>Nadia BAKIRI Conseillère régionale</p>	<p>Jean-Noël BADENAS Conseiller régional</p> <p>René MORENO Conseiller régional</p> <p>Bertrand VIVANCOS Conseiller régional</p> <p>Isabelle PIQUEMAL Conseillère régionale</p>
--	---

Élus et élies représentant la région Nouvelle-Aquitaine

<p>Jean-Luc ARMAND Conseiller régional délégué aux langues régionales</p> <p>Charline CLAVEAU Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales</p> <p>Karfa DIALLO Conseiller régional</p>	<p>Emilie ALONSO Conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale</p> <p>Serge SORE Conseiller régional</p> <p>Christophe CATHUS Conseiller régional délégué au patrimoine</p>
---	--

Représentants de l'État

<p>Etienne GUYOT Préfet de la région Occitanie</p> <p>Paul De Sinety Délégué général ou la Déléguée générale à la langue française et aux langues de France</p>	<p>Le Directeur régional des affaires culturelle <u>OU</u> Le/la Conseiller.ère livre et lecture</p> <p>Vincent LORENZINI Chef de la mission langue de France et Outre-mer (DGLFLF)</p>
---	---

Élus et élies représentant la ville de Béziers

<p>Robert MÉNARD Maire de Béziers</p> <p>Alberte FREY 3e adjointe chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance et de l'école</p> <p>Deuxième vice-présidente du CIRDOC – IOC</p>	<p>Elisabeth PISSARRO 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine</p> <p>Christophe SPINA Conseiller municipal délégué à la culture et aux archives</p>
--	---

Élue représentant le département de l'Hérault

Patricia MOULLIN-TRAFFORT
Conseillère départementale

Gaëlle LEVEQUE
Conseillère départementale

Élue représentant le département des Pyrénées-Atlantiques

Monique SÉMAVOINE
Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne

Isabelle ANTIER
Conseillère départementale

Élue représentant le département de l'Aude

Maria CONQUET
Conseillère départementale déléguée à la Culture

/

Élu représentant la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Christophe THOMAS
3e vice-président délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat, à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la formation

Fabrice SOLANS
6e vice-président délégué à l'habitat, au renouvellement urbain, au pluvial et à la GEMAPI

Élu.e représentant la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées

Véronique LIPSOS-SALLENAVE
Conseillère communautaire déléguée aux ressources humaines

Jean LACOSTE
Conseillère communautaire délégué à la santé

Représentants élus du personnel

Sandra JUAN
Responsable coopération et services aux professionnels – site de Béziers

Marie-Alix NICAISE
Responsable département archives orales et documentation ethnographique – site de Pau

Rémy BERDOU
Responsable des partenariats pour l'Ethnopôle et de l'action territoriale Gascogne-Pyrénées – site de Pau

Blandine DELHAYE
Responsable département patrimoine écrit - site de Béziers

Personnalités qualifiées

Guy DAVID - Ancien chargé de mission du Conseil départemental de la Haute-Garonne
Patrick VOLPILHAC – Directeur ALCA

Katy BERNARD
Maître de conférence d'occitan
Claire TORREILLES
Professeure agrégée de lettres classiques

CONSIDÉRANT les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura , le Conseil d'administration est présidé par un président ou une présidente, assisté.e de deux vices-présidents ou vice-présidences ; désigné.es dans les mêmes conditions.

CONSIDÉRANT :

- la déclaration de candidature de Mme Florence BRUTUS – 7è Vice-Présidente *Aménagement, cohésion des territoires et ruralité* / Région Occitanie
- la procédure de vote à bulletin secret
- le dépouillement des votes

Décision

Après vote à bulletin secret à la majorité des deux-tiers ;

DÉCIDE d'élire aux fonctions de Présidente de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes – *Institut occitan de cultura*, Madame Florence BRUTUS.

A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Alberte FREY
2ème vice-présidente de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le :14 DEC. 2021

Publié et certifié exécutoire le :

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

3305 MAC # 8
1503 1/20 1

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D. C. 20535

MEMORANDUM
TO : SAC, NEW YORK
FROM : SAC, NEW YORK
SUBJECT: [Illegible]



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9

RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Élection du 1er vice-président ou de la 1ère vice-présidente du Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 15 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (7)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 2 membres

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l’Hérault
Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l’économie, au commerce, à l’artisanat, à l’emploi, à l’enseignement supérieur et à la formation, communauté d’agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	71 voix /75
Pour	71 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales
VU les statuts de l’établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura
VU la délibération n.4 du conseil d’administration n.1 du 21 mars 2019,
VU la délibération n.2 du conseil d’administration n.6 du 2 décembre 2020
VU les élections régionales des 20 et 27 juin 2021
VU les élections départementales des 20 et 27 juin 2021
VU la délibération du 16 juillet 2021 du Conseil départemental de l’Aude
VU la délibération du 22 juillet 2021 du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
VU la délibération du 23 juillet 2021 du Conseil départemental de l’Hérault
VU la délibération du 23 juillet 2021 du Conseil régional d’Occitanie
VU la délibération du 28 septembre 2021 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du Conseil d’administration de l’E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT la délibération n.1 de la séance n.9 du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT les statuts de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura : le Conseil d'administration est présidé par un Président ou une Présidente, assisté.e de deux vice-président.es élu.es dans les mêmes conditions

CONSIDÉRANT la délibération n.2 du Conseil d'administration n.6 du 2 décembre 2020, et la délibération n.4 du conseil d'administration n.1 du 21 mars 2019, la 2ème vice-présidence de Mme Alberte FREY - 3è adjointe au Maire de la ville de Béziers, court jusqu'au 18 mars 2022.

CONSIDÉRANT :

- la déclaration de candidature de M. Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionale / Région Nouvelle-Aquitaine
- la procédure de vote à bulletin secret
- le dépouillement des votes

Décision

Après vote à bulletin secret à la majorité des deux-tiers ;

DÉCIDE d'élire aux fonctions de 1^{er} vice-président de l'EPCC du Centre international de recherche et documentation occitanes – Institut occitan de cultura, Monsieur Jean-Luc ARMAND.

A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : **14 DEC. 2021**
Publié et certifié exécutoire le :

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT**

16 DEC. 2021
**D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015

SSS, M.A., P.

1950-1951
1952-1953
1954-1955
1956-1957
1958-1959
1960-1961
1962-1963
1964-1965
1966-1967
1968-1969
1970-1971
1972-1973
1974-1975
1976-1977
1978-1979
1980-1981
1982-1983
1984-1985
1986-1987
1988-1989
1990-1991
1992-1993
1994-1995
1996-1997
1998-1999
2000-2001
2002-2003
2004-2005
2006-2007
2008-2009
2010-2011
2012-2013
2014-2015
2016-2017
2018-2019
2020-2021
2022-2023
2024-2025

1950-1951
1952-1953
1954-1955
1956-1957
1958-1959
1960-1961
1962-1963
1964-1965
1966-1967
1968-1969
1970-1971
1972-1973
1974-1975
1976-1977
1978-1979
1980-1981
1982-1983
1984-1985
1986-1987
1988-1989
1990-1991
1992-1993
1994-1995
1996-1997
1998-1999
2000-2001
2002-2003
2004-2005
2006-2007
2008-2009
2010-2011
2012-2013
2014-2015
2016-2017
2018-2019
2020-2021
2022-2023
2024-2025



PREFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9

RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 3

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 14 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l'Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat, à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la formation, communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Drecteur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour prise d'acte	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales
VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

CONSIDÉRANT la présentation du Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 au cours de la séance

Décision

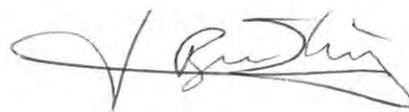
Après en avoir délibéré, il a été décidé :

=> de prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

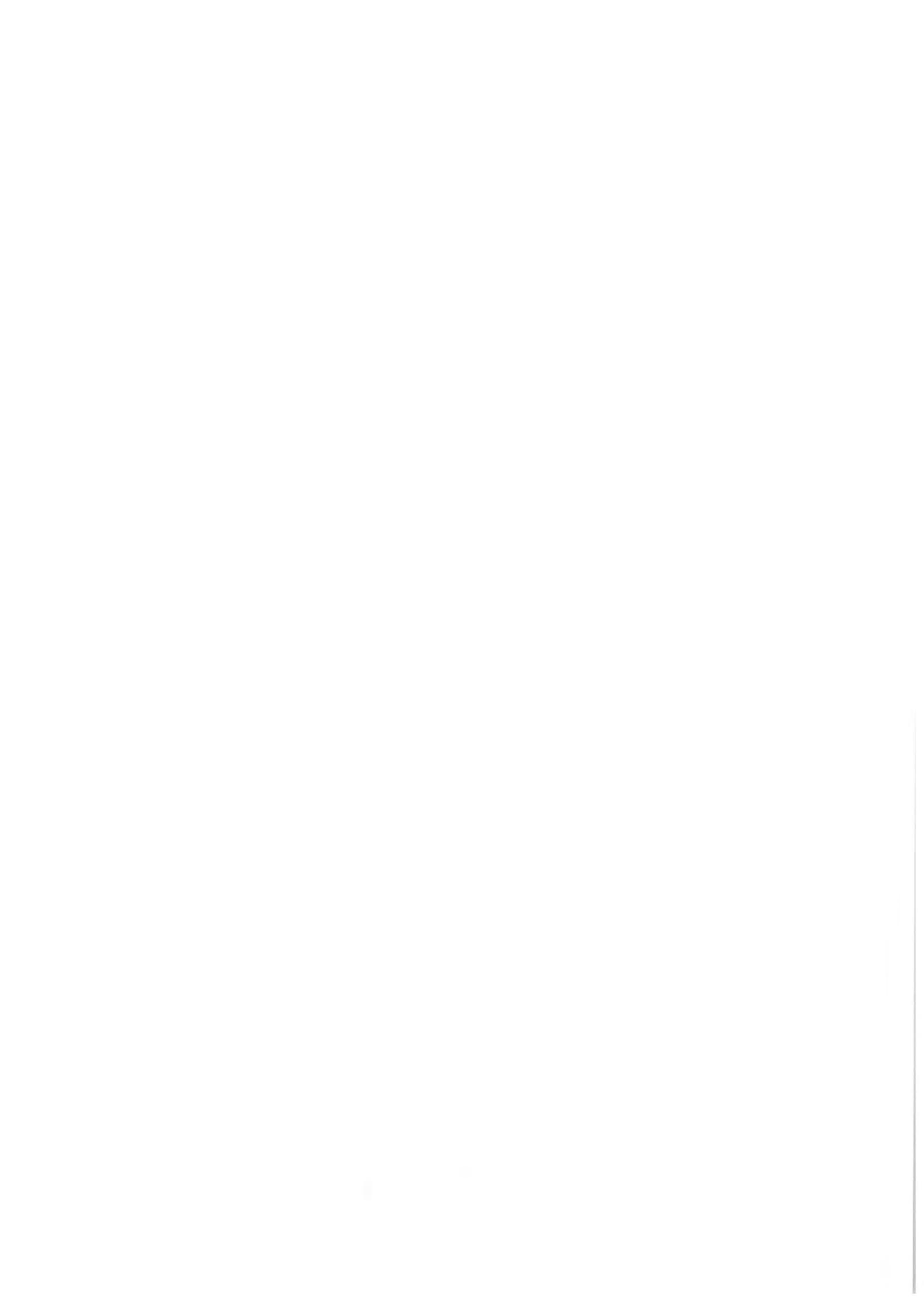
A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le :
Publié et certifié exécutoire le : **14 DEC. 2021**

E.P.C.C. CIRDOC Institut Occitan de Cultura
1 bis, E. ... BP 180
34503 ...
SIRET : 200 088 441 00015





RAPPORT

RAPPORT

D'ORIENTATION

D'ORIENTACION

BUDGÉTAIRE

BUDGETÀRIA

DE 2021 CAP A 2022

CIRDOC

Institut occitan
de cultura

Mediatèca (Béziers)

1 bis, boulevard Du Guesclin - BP 180
34503 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 11 85 10

Etnopòle (Pau)

Ciutat-Cerquem !
5-7, rue de la Fontaine
64000 Pau
Tél. : 05 59 13 06 40

oc-cultura.eu
occitanica.eu
info@oc-cultura.eu

Design graphique, maquette : Studio Asensò
Photographies : CIRDOC - Institut occitan de cultura
Traducteurs : Perrine Alsina (Lg), Sèrgi Javaloyès (Gsc)

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura est un organisme co-administré par



RAPÒRT D'ORIENTACION BUDGETÀRIA DE 2021 CAP A 2022

Un establiment creatiu al servici dels territòris

Dempuèi mai de 40 ans l'establiment, ara CIRDÒC - Institut occitan de cultura, a conegut mantuna evolucion, **transformacion e metamorfòsi**. L'establiment, per cada etapa de son desenvolopament, es totjorn estat mai que totas las definicions que li foguèron donadas segon la seuna forma institucionala del moment.

Uèi lo CIRDÒC - Institut occitan de cultura demòra un **objècte fòra nòrmas**, ont son apeladas a coabitar totas las expressions, formas e possibles nascuts d'una istòria unica e millenària.

D'efèit, quora se parla de cultura occitana, son de **mondes novèls e plurals** que se dobrisson ont, a l'entorn de la lenga d'Òc, trama comuna d'una civilizacion partejada, floriguèron biaisses de viure, parlars singulars e rencontras umanas inatendudas. Eretièr d'aquela varietat patrimoniala, enrasigada dins de territòris en mudason, lo CIRDÒC - Institut occitan de cultura non podiá èstre **un establiment coma los autres**.

Una característica mesa **al servici de l'accion publica** e dels besonhs novèls de las populacions per que se desenvolopen mejans e projèctes que donan d'aisinas a totes los qu'inventan o transmeton d'experiéncias portairas de ligams entre las comunautats, de **dignitat culturala** e de proximitat retrobada.

Dins aquela tòca, las orientacions per 2022 perseguiràn las de 2021, amb lo reforçament del sosten a la **creacion originala e experimental**, lo desenvolopament de la cooperacion amb d'institucions culturalas e toristicas, la relança d'un programa de numerizacion ambiciós, l'obertura d'un pòle novèl de lectura publica, l'evolucion dels dispositius mobils de mediacion, **la promocion del patrimòni immaterial**, l'amplificacion de l'accion educativa e artistica ...

Lo CIRDÒC - Institut occitan de cultura, conservatòri **d'una colleccion labelizada**, luòc de cultura fisica e virtuala amb son portal lenga e cultura Occitanica.eu, **centre mobil d'innovacion sociala** e otís al servici de las collectivitats e actors del terraire, contunha sa muda per qu'espeliscan las iniciativas e projèctes dins los païses d'Òc. Totjorn en davant !

1

**ACCESSIBILITÉ
NUMÉRIQUE
AU SERVICE DE
L'ÉLARGISSEMENT
DES PUBLICS :
UNE NOUVELLE
ÉTAPE POUR
OCCITANICA**

Dempuèi 2015, amb l'enriquiment del programa Occitanica +, mercè al fons europèu de desvolopament regional, lo CIRDÒC – Institut occitan de cultura, s'es illustrat per son engenhèria numerica amb l'enriquiment e l'administracion d'un portal collectiu de la lenga e de la cultura occitanas. En portar l'ambicion de constituir un Big Data per l'informacion e la comunicacion, la formacion permanenta e l'accès a l'educacion, Occitanica es vengut una referéncia pels publics e pels professionals en matèria de donadas e ressorsas en domeni occitan.

ACULHIR E SERVAR

Dans sa réflexion sur l'évolution des usages et la transformation des pratiques documentaires, l'établissement a inscrit son action dans une approche articulée et combinée des supports, qu'ils soient matériels ou numériques, considérant que "La bibliothèque est peut-être le meilleur lieu pour observer et gérer la cohabitation des deux mondes de l'imprimé et du numérique"¹.

Cette orientation adossée à des matériaux d'une grande diversité, prenant leur source dans le son et l'image autant que dans l'écrit et le papier, dispose le CIRDOC - Institut occitan de cultura à concevoir l'accessibilité aux données comme une caractéristique de sa politique de lecture publique.

Avec la fusion en 2019 et le changement de statut juridique, Occitanica a connu une première évolution, par l'apport de l'expertise de l'ethnopôle occitan en matière de patrimoine culturel immatériel, et des expériences pilotes conduites au titre du programme PCI Lab. L'accueil de Son d'Aquí au sein du portail a matérialisé ce changement par un accès dédié aux connaissances relatives aux pratiques, savoir-faire, arts de vivre.

En 2021 la crise sanitaire, les périodes de confinement, ont eu un effet significatif sur les usages avec un augmentation des utilisateurs (+23,5%), des sessions ouvertes (+ 38%) et des pages vues (87%)². Cet élargissement des publics, constatés également par la fréquentation des réseaux sociaux ou encore la réussite des opérations hybrides et distancielles (cybers cafés, Nadalet, Nuits de la lecture, présentation du DCL occitan, Prèmi calandreta, exposition virtuelle...), a conduit l'établissement à repenser sa politique d'accessibilité numérique.

Parmi les enjeux diagnostiqués, lors des différents groupes de travail constitués à cet effet, celui de la navigabilité et de la qualité de la donnée sont apparus comme prioritaires. Car la construction par briques et opportunités de l'écosystème du portail a généré des effets de sédimentation de contenus, quelques incohérences éditoriales et des parcours de visite ou de recherche ayant perdu en intuitivité.

Pour retrouver agilité et lisibilité, l'établissement s'est ainsi engagé dans une nouvelle étape pour Occitanica avec, dans un premier temps, la révision de son interface usager puis s'attellera à la gestion des méta-données, et l'harmonisation des standards de production d'informations. L'année 2022 du portail s'illustrera ainsi par une page d'accueil révisée et simplifiée, respectant les équilibres entre domaines tout en privilégiant l'agrégation et l'accès direct aux données à une trop grande densité rédactionnelle.

De plus, conclusion de travaux engagées depuis 2018 par l'InOc (Institut occitan Aquitaine), avant la fusion, et poursuivis par la suite, l'entrée Son d'Aquí sera remplacée par Mondes (portail du PCI occitan) renouvelant ainsi l'approche de la matière et intégrant pleinement l'environnement du Portail. Cette intégration contribuera par ailleurs à la consolidation d'une culture numérique commune aux deux sites de l'établissement.

Et, comme toutes institutions attachées à des missions de conservation, et particulièrement de données électroniques, le CIRDOC - Institut occitan de cultura intégrera la communauté d'utilisateurs du programme interministériel Vitam pour s'aligner sur les meilleurs standards nationaux en termes de stockage et d'organisation de l'information. L'implémentation de la solution et la formation des utilisateurs en interne sera un événement important de l'année 2022.

Enfin, ce travail sur les infrastructures sera complété par de nouveaux outils, correspondant aux nouveaux usages des publics répertoriées par les communautés, avec notamment la création d'une chaîne de podcast de l'établissement et l'enrichissement de la proposition d'expositions virtuelles.

Depuis 2015 avec l'enrichissement du programme Occitanica + grâce au fonds européen de développement régional, le CIRDOC - Institut occitan de cultura, s'est illustré par son ingénierie numérique avec l'enrichissement et l'administration d'un portail collectif de la langue et de la culture occitanes. Portant l'ambition de constituer un Big data pour l'information et la communication, la formation permanente et l'accès à l'éducation, Occitanica est devenu une référence pour les publics et professionnels en matière de données et ressources en domaine occitan.

1- Données issues du Rapport d'activité 2020, p. 27.

2- Régis Debray, "La bibliothèque numérique est-elle possible", débat à la BPI du Centre Georges Pompidou, 30 novembre 2005, <http://regisdebray.com/mediologie:interventions:la-bibliotheque-numerique>

2

**FORMATION DES
PROFESSIONNELS
ET ACTEURS
TERRITORIAUX
POUR
CONSOLIDER LES
RÉSEAUX DE
PRATIQUES :
L'ENJEU DE LA
CHAÎNE DE LA
MÉDIATION**

Lo CIRDÒC – Institut occitan de cultura qu'intervien au ras d'actors e institucions culturaus tà portar engenhèria de projèctes e saber-har a l'esplandiment d'operacions en lo maine occitan. Aqueth sostien que pòt concernir la mesa a disposicion de ressorças (com en 2021 entà la mustra Lengua de las causas dab lo Musèu Calbet) d'un apòrt en competéncias en un esquèma de desvolopament inter-operators (engatjament dens l'Associacion de Prefiguracion Ciutat depuis 2018) o enquèra de talhèrs sus mesura (dia deus conservatòris).

SOSTENÈR

LAS ESTRATEGIAS TERRITORIALAS

Fort de cette expérience en matière de coopération territoriale, et suite à la sollicitation de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, l'établissement a formalisé un dispositif complet de sensibilisation à la culture et à la langue en direction de professionnels et d'élus, en partenariat avec l'Office public de la langue occitane (OPLO) et Lo Congrès permanent de la langue occitane (Congrès). Cette proposition de formation, modulable et projetable sur des sites externes, est conçue pour permettre aux personnels des agences, établissements publics, collectivités, de découvrir et appréhender 1000 ans de culture vivante.

Cette initiative a suscité l'intérêt du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et conduit l'établissement, toujours en relation avec l'OPLO et le Congrès, à travailler sur le format, son adaptation aux besoins et la relation avec les réseaux d'acteurs locaux. Appuyé sur une mission d'enquêtes et de collectes auprès des populations autour de la transhumance, ayant donné lieu à restitution, le projet débouchera sur la production d'un livret de communication destiné aux publics et personnels du parc, disponible dès l'automne 2021, et par la livraison des modules de formation réservés aux professionnels, à l'occasion de l'événement Las encontradas d'Aubrac prévu pour le printemps 2022.

Toujours dans le cadre de ses missions d'expertise et de soutien, privilégiant l'essaimage et le partage des bonnes pratiques, le CIRDOC - Institut occitan de cultura poursuivra ses initiatives en direction des réseaux des médiathèques et bibliothèques territoriales. Engagés en 2020 par l'accueil d'un étudiant dans le cadre de son Master 2 et la transmission d'un questionnaire portant sur la place du domaine occitan dans leurs collections⁴, poursuivies par la conception et la large diffusion en juin 2021 de la brochure Mediatèca : Premiers pas pour un fonds occitan⁵, enrichies par le projet de bibliothèque occitane de référence en coopération avec la bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques, l'établissement s'inscrit dans une démarche de formation tout au long de la vie et proposera des sessions et/ou webinaires aux partenaires intéressés à l'horizon 2022.

Force de propositions, l'établissement est également appelé à répondre aux sollicitations d'institutions patrimoniales souhaitant bénéficier de ses compétences pour accompagner la prise en charge, l'inventaire et le signalement de pièces relevant du domaine occitan. Ces coopérations, tout en contribuant à la politique de valorisation portée par le CIRDOC - Institut occitan de cultura, donnent lieu à des transferts de compétences entre structures et rendent possible une meilleure couverture territoriale des besoins par traitement mutualisé de la matière ou répartition des tâches par des prestations localisées.

C'est ainsi que, dans la continuité du travail déjà accompli d'inventaire et de numérisation du fonds d'archives photographiques de Maurice Roux⁶, et suite à l'accueil de nouvelles pièces par les Archives Départementales du Gers, l'établissement mettra à disposition des agents du pôle patrimoine et sabels pour poursuivre les opérations et participer à la visibilité de la ressource à l'échelle de ses sites. Des expositions et médiations culturelles seront envisagés à cet effet, certainement dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2022, et probablement à l'occasion d'autres événements partenariaux comme ce fut le cas pour l'été des musées d'Agde en 2021 avec "crear, bolegar, inventar: l'art occitan sort de sa réserve"⁷.

Dans un registre d'action similaire, le CIRDOC - Institut occitan de cultura collaborera avec les archives départementales de Gironde et portera les opérations de numérisation, d'inventaire et d'analyse du fonds sonore Alain Viaut ainsi que l'ensemble des descriptions manuscrites et carnets d'entretiens. Ce travail participera du développement partenarial en région Nouvelle-Aquitaine et donnera lieu à des manifestations dédiées sur des aires se caractérisant aujourd'hui par un fort recul des pratiques linguistiques et culturelles autochtones.

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura intervient auprès d'acteurs et institutions culturelles pour apporter ingénierie de projets et savoir-faire dans le déploiement d'opérations en domaine occitan. Cet appui peut relever de la mise à disposition de ressources (comme ce fut le cas en 2021 pour l'exposition Lenga de las causas avec le Musée Calbet), d'un apport en compétences dans un schéma de développement inter-opérateurs (engagement dans l'Association de Préfiguration Ciutat depuis 2018) ou encore d'ateliers sur mesure (journée des conservatoires).

3- <https://musees-occitanie.fr/la-langue-des-choses-la-lenga-de-las-causas/>

4- David Imbert, Valorisation de la langue et de la culture occitanes dans les bibliothèques publiques et centres de documentation, mémoire professionnel, master 2 valorisation du patrimoine occitan, Université Toulouse Jean Jaurès, ss. dir. François Pic, 2020, 121 pages.

5- <https://www.occitanica.eu/items/show/56111>

6- 1 373 clichés issus du fonds ont déjà été numérisés par le CIRDOC - Institut occitan de cultura et 753 autres sont en cours de numérisation, <https://occitanica.eu/items/show/21158>.

7- <https://www.museeagathois.fr/events/exposition-total-festum-crear-inventar-bolegar-lart-occitan-sort-de-sa-reserve#>

3

Amb sa carta d'acuèlh de las residéncias de creacion, lo CIRDOC — Institut occitan de cultura s'es dotat d'un encastre per organizar la seleccion dels projèctes e las relacions amb los artistas segon las modalitats d'una cooperacion amb l'objectiu de partejar d'informacions, de competéncias e de coneissenças.

LES RÉSIDENCES
CRÉATIVES, UNE
OPPORTUNITÉ
POUR LES
ARTISTES
ÉMERGENTS ET
LES FORMES
D'EXPRESSIONS
CONTEMPORAINES :
LE PATRIMOINE
COMME SOURCE
DE LA CRÉATION

ACOMPANHAR LA CREAÇION

ORIGINALA E LAS ARTS

Au cours de l'année 2021, l'établissement a pu accueillir, sur ses deux sites, des porteurs de projets relevant de différents domaines et spécialités : *Molière Face Sud* par la Fabrique Sauvage, *Sorn* par Iris Kaufmann, *Camp de Gurs* par la compagnie Hart Brut, *Déconfiner les archives* par un collectif ad hoc, *D'ici Dense* par FEM Collectiu, etc.

L'inscription de ces résidences dans une démarche de valorisation d'éléments patrimoniaux et d'interprétation actuelle participe du soutien du CIRDOC - Institut occitan de cultura à la création originale et sa diffusion, tout en contribuant à produire du contenu accessible à tous les publics.

Jusqu'à présent libres, les résidences sur appel à projets ont connu une première évolution en 2021 avec l'ouverture de cycles thématiques répondant aux priorités de l'établissement, aux besoins des collectivités et territoires ou, le cas échéant, à des opérations mémorielles spécifiques.

C'est dans cet esprit que des plasticiens (Jean-Charles Couderc, Robin Chouleur) ont été sélectionnés, en accueil alterné, pour réinventer le tournant graphique suscité par les événements du Larzac, s'inspirant du fonds d'affiche conservé à la *Mediatèca*, pour créer des œuvres représentatives des sensibilités picturales et pariétales les plus contemporaines.

Afin de répondre à la demande des professionnels et diversifier les formats proposés, le CIRDOC - Institut occitan de cultura, s'attachera à ouvrir ses espaces à des ateliers de pratiques en amateurs et/ou émergentes, en relation avec des lieux de cultures ou des événements partenaires. Il s'agira notamment de développer des résidences en itinérance ou délocalisées pour consolider les coopérations territoriales et élargir les circuits potentiels de diffusion.

Et, considérant le constat partagé par les acteurs du monde de l'édition sur le nécessaire renouvellement de la production de contenus, d'en varier les genres et de promouvoir la pluralité de styles et d'expressions, l'établissement organisera sur le registre de la résidence une master class de création littéraire. En relation avec les universités, et dans la continuité des expérimentations innovantes portées dans les mondes académiques, le CIRDOC - Institut occitan de cultura s'attachera à susciter, par un travail collectif sur la trace et l'ébauche, de nouvelles vocations d'auteurs. Car riche de cahiers d'écritures issus de ces fonds d'archives, l'établissement dispose de matériaux de première main pour dévoiler et révéler la fabrique d'une œuvre.

Par ailleurs, ces ateliers intensifs et résidents s'articuleront à des événements relevant de sa programmation livres et lectures (Rencontres de Salinelles, Chapiteaux du livre, Apéritifs littéraires lors de l'Estivada...) afin de créer un parcours complet de sensibilisation, médiation et réalisations autour de l'écrit contemporain.

Le concept de résidence documentaire ainsi revisité, dans ses formats et supports comme dans ses finalités et publics, devrait contribuer à soutenir les dynamiques artistiques et étoffer l'offre existante par une approche singulière et ouverte aux avant-gardes.

Avec sa charte d'accueil des résidences de création, le CIRDOC - Institut occitan de cultura s'est doté d'un cadre organisant la sélection des projets et les relations aux artistes selon les modalités d'une coopération à des fins de partage d'informations, de compétences et de connaissances.

4

**DES COLLECTIONS
ENRICHIES ET
DIVERSIFIÉES
AU CŒUR DE
LA POLITIQUE
PATRIMONIALE :
UNE APPROCHE
RENOUVELÉE DE
L'ACQUISITION
ET DE LA
VALORISATION
DES RESSOURCES**

Dins l'encastre de sa politica de las colleccions, lo CIRDÒC – Institut occitan de cultura interven sul mercat dels bens culturals per l'aquisicion de ressorsas documentàrias dins l'objectiu de la salvagarda, la difusion e la consolidacion de sos fonses. Aquesta accion s'organiza a l'entorn del doble objectiu d'exhaustivitat enciclopedica, per una responsa a l'ofèrta editoriala o patrimoniala, e d'interès scientific, per una accion sus la demanda academica, que combina efèit d'oportunitats, procediment ciblat e ajustament a l'actualitat del libre ancian e nòu.

ACULHIR E SERVAR

Ce faisant, l'établissement poursuit sa vocation généraliste tout en soutenant des axes spécifiques en relation avec le monde de la recherche, l'évolution des pratiques culturelles et les domaines d'intérêt émergents. À cet égard, le CIRDOC - Institut occitan de cultura sera particulièrement attentif en 2022 à la production d'autrices d'expression occitane, qu'il s'agisse de pièces considérées par les contemporains ou la postérité comme mineures (imprimés rares), de contributions littéraires ayant acquis l'estime des pairs ou de la critique (imprimés précieux), de documents n'ayant jamais fait l'objet d'édition et de diffusion publique (archives privées, correspondance, journal ...), de manuscrits autographes ou toute autre trace écrite portant témoignage d'un écrit féminin en langue d'òc à travers les temps.

Cette priorité s'inscrit dans la démarche de valorisation et de promotion par l'établissement d'autrices contemporaines illustrée par la "Nuèit de la lectura" (janvier 2021) et l'événement de lecture publique "Voses de femnas", créé à l'occasion de "la quinzaine de l'égalité" (mars 2021), ou encore par la programmation du spectacle d'Aurelia Lassaque "Dans le repli de vagues" (Estivada 2021). Par ailleurs, la construction de ce corpus répond à la demande sociale sur les écrits minorés, au développement des études sur le "matrimoine culturel"⁸, ainsi qu'au souhait de l'établissement de présenter aux publics "la langue là où on ne l'attend pas".

Parmi les écritures féminines anciennes pouvant enrichir les collections du CIRDOC - Institut occitan de cultura a identifié les ressources susceptibles de faire l'objet d'acquisition, notamment des pièces de Marcelle Drutel, Calelhon, Clardeluna, Philadelphie de Gerde, Marcelle Delpastre et Reine Garde. Une édition autographe avec variations inédites des Essais poétiques (1851) de cette dernière ayant déjà été achetée et valorisée au cours du printemps 2021.

D'autre part, et conscient de l'intérêt des publics larges pour la toponymie⁹ comme du potentiel de médiation que recèlent les cartes géographiques anciennes, l'établissement est également appelé à étoffer son fonds iconographique par l'acquisition de pièces présentant de dénominations de lieux, de toponymes ou micro-toponymes en occitan, souvent dans une graphie non stabilisée et parfois propres aux variantes dialectales. C'est ainsi qu'une carte de 1715 de la Province d'Auvergne¹⁰ a intégré les collections (hiver 2021), en attente d'un événement ou d'une manifestation topographique dédiée (il est à noter que les JEP de septembre 2021 évoquent dans leur intitulé cette problématique : "Marcher, Naviguer, Échanger. La carte et le territoire à l'âge des Troubadours").

Enfin, toujours au titre de ses missions, et de son projet fondateur de conservatoire de la mémoire matérielle et immatérielle des pays d'oc, le CIRDOC - Institut occitan de cultura renforcera, sur ses deux sites, l'accessibilité de ses pièces patrimoniales par des aménagements spécifiques et une programmation d'expositions intégrant dans ses espaces éléments permanents, semi-permanents ou ponctuels, virtuels (via Occitanica) et/ou physiques.

Il s'agira notamment de créer une continuité entre collections et lecture publique, partageant ainsi le constat du directeur de l'Inguimbertaine (Carpentras) Jean-François Delmas que "en opposant le patrimoine et la lecture publique, on a, tout à la fois, scindé les publics, cloisonné et appauvri les filières professionnelles de la culture ainsi que les modes d'initiation aux connaissances et de compréhension des collections"¹¹.

Cette orientation vers la bibliothèque-musée, inscrite dans les propositions du CIRDOC - Institut occitan de cultura dans le cadre du CPER de la Région Occitanie (juillet 2021) autant que dans les projet des pôles Lecturas, culturas, encontres et Immersiu à Pau conduiront à des évolutions dans la disposition des magasins et de l'espace du Gai saber (dans l'esprit de l'exposition Daphnis et Alcimadure, été 2021) sur le site de la Mediatèca et dans la programmation culturelle des espaces palois (exposition sur les sonnailles en pyrénées occidentales en 2022, support de nombreuses médiations et créations artistiques en partenariat avec le CAPOC et Hart Brut).

Dans le cadre de sa politique des collections, le CIRDOC - Institut occitan de cultura intervient sur le marché des biens culturels par l'acquisition de ressources documentaires à des fins de sauvegarde, de diffusion et de consolidation de ses fonds. Cette action s'organise autour du double objectif d'exhaustivité encyclopédique, par une réponse à l'offre éditoriale ou patrimoniale, et d'intérêt scientifique, par une action sur la demande académique, combinant effet d'opportunités, démarche ciblée et ajustement à l'actualité du livre ancien et neuf.

8- "Le matrimoine représente, étymologiquement, les biens culturels transmis par les «mères», c'est-à-dire l'héritage culturel légué par les femmes, au fil des générations [...] Ce mot fut dans l'usage courant dès le Moyen Âge et tout au long de l'Ancien Régime". Aurore Evain, 50/50 Le magazine de l'égalité femmes/hommes, septembre 2019.

9- Voir la notion de "terroirisation" développée par Carmen Alén Garrabato et Henri Boyer dans, Le marché et la langue occitane au vingt-et-unième siècle : microactes glottopolitiques contre substitution, Lambert-Lucas, 2020, pp. 45-48.

10- https://www.auction.fr/_fr/lot/carte-de-1715-laquo-la-province-d-rsquo-auvergne-divisee-en-haute-et-basse-la-17215535

11- Jean-François Delmas : " La bibliothèque-musée Inguimbertaine", Arabesques, n°80, 2015, pp. 15-17.

5



**LES PARTENARIATS
RECHERCHE, UN
LEVIER POUR
LA PRODUCTION
DES SAVOIRS ET
LA COOPÉRATION
CULTURELLE :
CONSTRUIRE
DES ÉVÉNEMENTS
ACADÉMIQUES DE
RÉFÉRENCE**

Lo CIRDÒC – Institut occitan de cultura que bastí relacions hòrtas dab lo monde universitari, prumèr com un espaci de recèrca documentària, puish com lòc de formacion e de comunicacion scientifica, a la fin finala com institucion partenària en l'encastre de programas o d'iniciativas academicas desparièras.

SOSTÈNER LAS INICIATIVAS

DE RECÈRCA E DE FORMACION

En 2021, avec les journées du patrimoine culturel immatériel¹² (Université Pau Pays de l'Adour / DIRI ministère de la Culture), le colloque "La littérature carcérale à travers les siècles et les langues"¹³, l'exposition virtuelle consacrée à Bellaud de la Bellaudière¹⁴, ou encore les rencontres "Lenga e territòri"¹⁵ (Université Paul Valéry Montpellier III), l'établissement a maintenu des événements de référence et porteur d'axes structurants dans des domaines aussi divers que ceux de l'histoire et de la littérature comparée, de la socio-linguistique et de l'ethnologie.

D'autres projets, s'inscrivant dans une démarche pluriannuelle, se poursuivront en 2022 et livreront leurs premières réalisations, qu'il s'agisse du musée virtuel¹⁶ avec le programme PROMETHEUS : "Fête du feu des Solstices dans les Pyrénées" (Universités de Barcelone, Pau, Lleida et Perpignan), de la publication des premiers numéros de la revue numérique d'études littéraires *Plumas* (Université Paul Valéry), de la production d'une vidéo pilote de divulgation scientifique avec "Révolution en Oc" (Université Toulouse Jean Jaurès), d'une première présentation des travaux effectués au titre du Collex-REBELLE en relation avec les archives Robert Lafont (CRBC - Université de Bretagne Occidentale), de l'enrichissement du site VIDAS consacré aux acteurs de la renaissance d'Oc, de la recherche et valorisation sur le corpus occitan du Mucem (programme Les Réveillées CNRS-INHA et EHESS).

Séminaires et journées d'études sont également attendus, notamment celle portant sur l'occitanisme politique (CEPEL - Université de Montpellier) avec la valorisation de fonds jusqu'alors restés en jachère (Lagarde, Alcouffe ...), et celle s'intéressant aux effets territoriaux d'expérimentations locales autour du patrimoine culturel immatériel, en lien avec le programme transfrontalier LIVHES. Le Séminaire annuel en ethnomusicologie de la France s'associe cette année au Séminaire de recherche sur le XXe s. de Paris-Sorbonne autour du compositeur et folkloriste occitan Jean Poueigh. Propositions que pourront enrichir les communautés universitaires selon leurs besoins en ressources documentaires et muséographie.

C'est ainsi que le CIRDOC - Institut occitan de cultura s'est trouvé engagé pour deux événements recherche (octobre 2021 et avril 2022)¹⁷, en association avec la Bibliothèque Universitaire de l'Université Paul Valéry et les Archives de la Ville de Montpellier, conduisant à la production de pièces et supports virtuels dans le cadre du double colloque « Montpellier et Paris, cités savantes. Pour une histoire comparée de Roumanie et de la RLaR » (octobre 2021, avril 2022) . Occasion pour l'établissement de valoriser ses collections, de procéder à des acquisitions, et d'attirer l'attention sur l'aspect populaire, fédérateur et précurseur des fêtes latines de 1878.

Par ailleurs, dans les relations que l'établissement entretient avec les universités, l'accueil d'étudiants en formation, dans le cadre de stages, de visites collectives, ou plus récemment d'apprentissage, participe du soutien qu'il porte aux équipes pédagogiques, à l'acculturation professionnelle des publics accompagnés ainsi qu'à l'ouverture de débouchés en domaine occitan. En 2021, sur ses deux sites le CIRDOC - Institut occitan de cultura a accueilli sept étudiants (cinq à Béziers, deux à Pau) avec des résultats satisfaisant en matière de suivi et de poursuite d'étude ou de projet professionnel.

L'établissement continuera en 2022 d'offrir missions ou vacations, tout en explorant plus particulièrement la voie de l'apprentissage et du service civique. Il en résultera le recrutement de deux apprentis, dont l'un dans le domaine de la médiation culturelle (site de Pau, 2021-2022) et l'autre dans celui de l'information et de la communication (site de Béziers 2022-2023). Et, suite à des expériences concluantes, un quatrième service civique sera engagé, sur un profil transmission et d'accueil des publics (site de Béziers).

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura a construit des relations fortes avec le monde universitaire, d'abord comme espace de recherche documentaire, ensuite comme lieu de formation et de communication scientifique, enfin comme institution partenaire dans le cadre de programmes ou d'initiatives académiques variés.

12- <https://item.univ-pau.fr/fr/activites-scientifiques/manifestations-scientifiques/archives-2020/journees-de-formation-au-patrimoine-culturel-immateriel.html>

13- <https://www.oc-cultura.eu/evenements/colloque-la-litterature-carcerale-a-travers-les-siecles-et-les-langues/>

14- https://expo.occitanica.eu/bellaud_de_la_bellaudiere/

15- <https://www.oc-cultura.eu/evenements/total-festum-a-beziers-lenga-e-territori-fetons-les-langues-dici-et-dailleurs/>

16- <https://prometheus.museum/en/?radius=200>

17- <https://journals.openedition.org/rlr/3392>

6

**L'ACCUEIL
DES PUBLICS,
UNE MISSION
SOCLE DE
L'ÉTABLISSEMENT:
UN CADRE
EN ÉVOLUTION
POUR DES
USAGES
REPEÑSÉS**

Inscrit entre los axes estraterģics del Programa scientific, cultural e educatiu de l'establiment, « l'accès de totes los publics a l'informacion, a las òbras e als sabers del domeni occitan » es al còr de las accions menadas pel CIRDÒC – Institut occitan de cultura en matèria de desvolopaments, de cooperacion e d'engatjaments territorials. Se la desmaterializacion de las ressorsas entreprise amb Occitanica a permès d'aténher de poblacions novèlas e aital de respondre a la necessitat de prodigar un servici a una escala interregionala e internacionala, la problematica de la lectura publica, a proximitat, demòra pasmens un subjècte d'actualitat per l'establiment.

DIVER

Avec la création d'équipements dédiés au sein d'un pôle *lecturas, culturas, encontros* (novembre 2021), dans le cadre du projet Ciutat (Pau), le CIRDOC - Institut occitan disposera désormais, avec la *Mediatèca* (Béziers), de deux lieux de production-diffusion et de programmation associés au livre et à ses pratiques. L'établissement présentera ainsi une offre commune et adaptée à destination des communautés éducatives, des familles, sur ses deux territoires d'ancrage.

Cette évolution contribuera autant au déploiement de l'Association de Préfiguration de la Ciutat, par un apport en compétences et savoir-faire en matière de connaissance du milieu de l'édition et des différents aspects de la transmission, qu'elle modifiera la physionomie du CIRDOC - Institut occitan de cultura, par une homogénéisation des pratiques internes et l'émergence de problématiques partagées, notamment dans le domaine de l'accueil et du service.

En effet, l'expérience acquise à la *Mediatèca*, confirme le constat ancien qu'un espace de lecture "est d'abord un lieu que l'on fréquente, avant même d'être une offre dont on use" et "génère une logique d'usage qui n'est pas réductible à une logique d'utilisation"¹⁹. Cette approche de la bibliothèque considérant la demande sociale, plus que l'offre volumétrique, comme un facteur de développement auprès des communautés locales est d'ailleurs à l'origine du concept de troisième lieu de culture²⁰.

Et, compte tenu de la situation du lectorat, en particulier en domaine occitan, la difficulté à sensibiliser de nouvelles populations aux ressources documentaires sans articulation préalable avec des collectifs ou une ouverture à la polyvalence des usages est aujourd'hui relativement vérifiée.

C'est ainsi que, sur le site de Béziers, l'occupation des salles par les partenaires, associations, et autres collectifs bénéficiaires représente, en moyenne, un taux d'occupation des espaces de 3/5^e, permettant de toucher plus de 1 500 personnes par an. Et, considérant que 90% des actions éducatives sont réalisées hors les murs, en grande partie faute de place disponible au sein des installations actuelles, les marges de progression en direction des groupes et partenaires apparaissent comme significatives.

Dans sa proposition faite au titre du CPER de la Région Occitanie (juillet 2021), l'établissement a projeté les gains que rendraient possibles l'extension du bâti en matière de dispositifs de travail mobiles, d'aménagements autonomes, d'équipements jeunes publics et familles. Changements amorcés par l'évolution attendue du salon du Gai Saber (printemps 2022) et l'organisation du pôle *Lecturas, culturas, encontros* (Pau) en matière d'accueil, circulations et pratiques de lectures ou d'écoute.

Enfin, pour faciliter et accentuer la dimension inter-générationnelle, augmenter la fréquentation par les curieux, visiteurs occasionnels et jeunes en formation, le CIRDOC - Institut occitan de cultura, procédera à des ajustements de ses horaires d'accès aux publics sur ses deux sites, avec une ouverture pérenne²¹ (Pau) expérimentale et ponctuelle (Béziers, 1^{er} semestre 2022) les samedis.

Inscrit parmi les axes stratégiques du Programme scientifique, culturel et éducatif de l'établissement, "l'accès de tous les publics à l'information, aux œuvres et aux savoirs du domaine occitan" est au cœur des actions menées par le CIRDOC - Institut occitan de cultura en matière de développements, de coopération et d'engagements territoriaux. Si la dématérialisation des ressources entreprise avec Occitanica a permis d'atteindre des populations nouvelles et ainsi répondre à la nécessité de prodiguer un service à une échelle inter-régionale et internationale, la problématique de la lecture publique, en proximité, n'en reste pas moins un sujet d'actualité pour l'établissement.

**SIFICAR LOS PUBLICS
E MEDIATIZAR L'OFERTA CULTURALA**

18- Programme scientifique, culturel et éducatif, CIRDOC-Institut occitan de cultura, p. 10.

19- Jean-François Barbier-Bouvet et Martine Poulain, *Publics à l'œuvre. Pratiques culturelles à la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou*, La Documentation française, 1986, <https://books.openedition.org/bibpompidou/343>

20- Amandine Jaquet, *La bibliothèque « troisième lieu » permet de tisser du lien social*, La Gazette.fr, 30.11.2015, <https://www.lagazettedescommunes.com/417841/la-bibliotheque-troisieme-lieu-permet-de-tisser-du-lien-social/>

21- Sous réserve de conventionnement des moyens spécifiques.

7

**L'ADAPTATION
DES DISPOSITIFS
MOBILES ET
IMMERSIFS :
PRIVILÉGIER LES
PRATIQUES ET
LES EXPÉRIENCES
COLLECTIVES**

Lo CIRDÒC – Institut occitan de cultura que dispausa, dab lo « Centre deus prumèrs secors occitans » (CPSO) d'un dispositiu caminaire d'informacion e d'accion culturau de cap aus hestaus, amassadas e granas hèitas populars. Hèit com un lòc d'informacion e de descobèrta de la lenga e de la cultura occitanas, que perpausa tanben un camin ludic e interactiu disponible tã las animacions escolaras. CPSO que hè responsa au critèri de « poliactivitat deus projèctes » caracteristic de la mediacion culturau. Atau, qu'ei uei autant un element de visibilitat de l'establiment com un sostien aus actors associatius locaux.

INVENTORiar E DIFUSAR

LAS RESSORÇAS DEU PCI

Avec l'expérience et la reconnaissance désormais acquises dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, les retours de terrain ou des partenaires en lien avec ses actions, le CIRDOC - Institut occitan de cultura est en mesure d'accentuer la dimension immersive de ses dispositifs de médiation, en les fondant sur l'expérience autochtone des communautés et la reconnaissance par les publics.

Dès lors, les propositions d'actions projetées sur les terrains privilégieront l'expérience des communautés locales à l'apport d'un savoir académique, a priori, sur le fait occitan. Comme le rappelle l'UNESCO : "Fondé sur les communautés : le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine"²³.

Et dans cet objectif, pour son édition printemps-été 2022 (avec une première expérimentation pour le Nadalet décentralisé de décembre 2021), le CPSO sera déployé dans une version plus agile et modulaire, en réponse aux attentes et besoins recensés par les partenaires avec un choix, à la carte, de jeux, d'ateliers, ou d'animation spécifiques en relation avec son catalogue de ressources et le savoir-faire des agents (des deux sites) de l'établissement. Dès lors, l'aspect ingénierie, le soutien aux réseaux, l'apport en compétences et contenus ciblés, caractériseront les déplacements du CIRDOC - Institut occitan de cultura sur les lieux de rassemblements populaires.

Le Pôle immersif, ou centre d'interprétation (printemps-automne 2022), composante de l'établissement dans les aménagements du quartier du Hédas (site de Pau), portera également cette ambition d'appréhender la culture dans ses aspects vécus, et parfois les plus triviaux, pour donner à vivre la richesse des expressions culturelles des pays gascons et pyrénéens. C'est ainsi que par une installation de projection à 270 ou 360°, les usagers-visiteurs pourront être plongés dans les rituels festifs contemporains, les domaines sonores et gestuels, les performances de collectifs de musiques actuelles, etc.

Dans la continuité de cet équipement, L'Atelier (janvier 2022) permettra dans un espace connexe de 80 m², une mise en regard (virtuelle et pratique) entre production d'objets, manipulation et expérimentation (mise à disposition) et leur appropriation artistique. Il accueillera des ateliers saisonniers ou éphémères : restauration et confection des costumes et des géants du Carnaval Béarnais ; lutherie et facture instrumentale,... ; et des expositions temporaires (Exposition Sonnaillies printemps 2022).

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura dispose avec le "Centre des premiers secours occitans" (CPSO) d'un dispositif nomade d'information et d'action culturelle à destination des festivals, rassemblements et grands événements populaires. Conçu comme un point d'information et de découverte de la langue et de la culture occitanes, il propose également un parcours ludique et interactif disponible pour les animations scolaires. Répondant au critère de "polyactivité des projets"²² caractéristique de la médiation culturelle, le CPSO est autant aujourd'hui un élément de visibilité de l'établissement que d'appui aux acteurs associatifs locaux.

22- Voir par exemple, dans le domaine de l'action publique : Ville de Montréal, <https://montreal.mediationculturelle.org/etudes-et-recherches/etude-inedite/phase-1/>

23- <https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immatriel-00003>

8

**2 SITES POUR UNE
COMMUNAUTÉ DE
PRATIQUES ET UNE
IDENTIFICATION
PARTAGÉE : UNE
TRANSVERSALITÉ
RENFORCÉE EN
INTERNE ET DES
OPÉRATIONS
COORDONNÉES
AUPRÈS DES
PARTENAIRES**

La fusion en 2019 de l'Étnopòle Inòc Aquitània e del CIRDÒC — Mediatèca occitana, amb lo passatge de l'estatut d'operator regional per l'un, de sindicat mixte per l'autre, a aquel d'Establiment Public de Cooperacion Culturala que dispausa de dos sites operacionals, foguèt un cambiament, al nivèl de l'organizacion, d'envergadura, tant dins lo domeni de l'accion publica culturala en domeni occitan coma per las estructuras concernidas. D'evolucions en matèria de perimètres, de competéncias e de mestièrs, dins un contèxte de fusion de las regions e d'emergéncia de pòle metropolitan que la crisi sanitària e lo recrutament d'un director poguèron metre, parcialament, en balanç.

DOS SITES

Or, il est désormais connu que toutes les organisations publiques soumises à de telles modifications statutaires et de répertoires d'actions connaissent une période "d'apprentissage institutionnel", anciennement défini comme le passage et coexistence de deux modèles de pouvoir et de rationalité²⁴ ou, plus récemment, comme espace de connaissance et de relations où se reconfigurent dimensions professionnelles, territoriales et culturelles²⁵. Pour le CIRDOC - Institut occitan de cultura, cela signifie l'émergence de cultures communes (administratives, numériques, territoriales, linguistiques, de travail) qui parviennent à préserver les compétences acquises et le maintien des relations avec les partenaires historiques propres à chaque site.

À cet égard, l'année 2021 aura permis de poser les premiers jalons d'une homogénéisation des pratiques, en interne, et de déploiements inter-régionaux, en externe, en conformité avec les missions confiées à l'établissement par ses administrateurs. D'abord, avec la formalisation d'un pôle de direction, étendue aux services généraux selon les besoins, se réunissant régulièrement pour discuter des grands arbitrages et orientations de l'établissement. Ensuite, avec la conduite, par le directeur général, des entretiens professionnels de l'ensemble des agents en relation avec un pilotage des projets en suivi continu et centralisé.

Le fonctionnement par pôle de compétences et de missions a quant à lui été renforcé par des sollicitations dédiées ou pour la production de contenus dans le cadre des grands chantiers de l'établissement (ex. Occitanica). Et, des groupes de travail ou des chefs-de-filats mixtes (avec des agents des deux sites) ont été mis en place à des fins d'actions culturelles (éducation avec le projet Flaran, développement territorial avec les PNR, expositions communes, Journées Européennes du Patrimoine "Navigar, Caminar, Escambiar" ...), de communication (lettre d'information bi-mensuelle du CIRDOC - Institut occitan de cultura, "Tè ! Catalogue de la production culturelle occitan", "Mediatèca : Premiers pas pour un fonds occitan" ..), ou de développements structurels (dialogues avec partenaires et territoires dans le cadre de l'AP Ciutat).

Dans cet esprit, la lettre d'information de l'établissement, édité depuis l'hiver 2021, conçue comme la vitrine unique des actions de l'établissement portées sur ses deux sites doit participer de la construction d'une démarche intégrée, valorisant les initiatives transversales autant que spécifiques, se présentant dans un cadre bilingue (occitan, français) et respectueux des variétés dialectales. Et, afin de prendre la mesure des évolutions attendues par nos publics en matière de contenus et de périodicité, une première évaluation en sera faite (par étude d'impact) au premier semestre 2022.

Cependant, pour que ces cultures communes puissent constituer un corpus institutionnel solide et partagé, il sera nécessaire de poursuivre le travail de clarification sur la répartition des missions, notamment par la révision et simplification de l'organigramme, la constitution d'un vademecum destiné aux agents, des séminaires internes portant sur les fondamentaux (procédures, démarche qualité, gestion de projet, pratiques du numérique ...) ou des apports spécifiques (catalogage, acquisition, enquête PCI ...) et le développement de l'inter-régionalité. C'est ainsi que le CIRDOC - Institut occitan de cultura achèvera les transformations engagées depuis une décennie, au bénéfice des territoires, et pourra alors envisager de nouveaux élargissements de sa gouvernance avec, par exemple, la constitution d'un réseau de membres-associés (institutions et collectivités).

La fusion en 2019 de l'Ethnopôle InOc Aquitaine et du CIRDOC-Mediatèca occitana, avec le passage du statut d'opérateur régional pour l'un, de syndicat mixte pour l'autre, à celui d'Établissement Public de Coopération Culturelle disposant de deux sites opérationnels, a été un changement organisationnel d'envergure, tant dans le domaine de l'action publique culturelle en domaine occitan que pour les structures concernées. Des évolutions en matière de périmètres, de compétences et de métiers, dans un contexte de fusion des régions et d'émergence de pôle métropolitain que la crise sanitaire et le recrutement d'un directeur ont pu mettre, partiellement, en suspens.

S, UNA EQUIPA

24- Pierre Grémion, "La théorie de l'apprentissage institutionnel et la régionalisation du Cinquième Plan", Revue française de science politique Année 1973 23-2 pp. 305-320. https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1973_num_23_2_418132

25- Emmanuel Négrier, "La contingence territoriale de l'Etat. Une théorie politique du changement d'échelle" communication au Congrès de l'AFSP, Lyon, 2005, <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/congreslyon2005/communications/tr6/negrier.pdf>

9

L'ÉCRIT À VOIX
HAUTE, LE
PATRIMOINE
À HAUTEUR
DE PAROLES :
LA LECTURE
PUBLIQUE HORS
LES MURS

En 2021, lo CIRDOC – Institut occitan de cultura orientèt una part de sas accions de lectura publica en direccion de la literatura contemporanèa per tal de metre a man de las comunautats de lectors, realas o potencialas, de tèxtes màgers de l'escrit occitan de la fin del sègle XX^e de la debuta del sègle XXI. En beneficiar de las accions entreprises dempuèi d'annadas e del resson dels Rencontres de Salinèla al prèis dels programators, autors e dels professionals de l'edicion, l'establiment contunhèt aquelas operacions de valorizacion de la creacion literària actuala en portar sos esfòrces sus l'espandiment e lo renovèlament del lectorat.

ACOMPANHAR LA CREACION

À cet égard l'enquête socio-linguistique réalisée par l'Office Public de la Langue Occitane²⁷ révèle qu'à l'échelle inter-régionale (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) 7% des personnes enquêtées déclarent savoir lire l'occitan facilement ou assez facilement. Une proportion s'élevant à 15% avec la prise en compte des répondants déclarant comprendre le sens global des mots. Et, parmi ceux affirmant lire la langue "facilement" ou "assez facilement" la part des personnes âgées de 60 ans est prépondérante (13% NA et 8% OCC), en lien avec profil type du locuteur occitan majoritairement issu de cette tranche d'âge (16% NA, 15% OCC). Quant aux jeunes âgés de 15-29 ans, et particulièrement les scolaires, ils ne représentent que 5% (OCC) et 1% (NA) de la population disposant d'une compétence de lecture élémentaire.

Dans le domaine de la pratique, il est indiqué que 62% des personnes en mesure de lire la langue (facilement ou avec difficulté) le font de manière plus occasionnelle que régulière, principalement sur des supports papiers tels que les journaux et revues (65%) et près d'un tiers d'entre eux (24%) par la lecture d'ouvrages (romans, contes, poésies, recettes de cuisine ...). Enfin, de manière assez significative, chez les locuteurs ou "occitano-imprégnés" qui utilisent internet ou les réseaux sociaux pour écouter, lire ou regarder des contenus en occitan (9%), les 15-29 ans expriment une appétence plus élevée que la moyenne (16%) avec un usage massif des sites de streaming et de podcasts (62%). Si les informations ainsi recueillies confirment la fragilité du socle de lecteurs, notamment en raison d'une balance démographique défavorable, elles alertent également sur l'importance d'actions spécifiques et conjointes, en associations avec d'autres opérateurs, pour agir en qualité (jeunes publics, actifs) et quantité (proportion de ceux qui lisent parmi les populations disposant de la compétence) sur la composition du vivier. Et, compte-tenu du potentiel constaté des usages du numérique, la production de ressources disponibles sur les réseaux semble pouvoir y contribuer, avec un effet d'entraînement attendu sur toute la chaîne du livre.

À ce titre, en 2021 le CIRDOC-Institut occitan de cultura a conduit plusieurs initiatives de diffusion massives, de textes lus ou commentés lors d'événements à distance, ensuite mis à disposition sur Occitanica. Pour chacun de ces rendez-vous, a été proposé un environnement sonore unique, thématique et créatif autour d'un ou plusieurs textes afin de développer une approche non académique de l'écrit en langue d'oc. Ces campagnes de lecture à voix haute, plus pastilles créatives et innovantes que livres audios, expérimentés lors du *Nadalet* de 2020 avec le croisement du Noël du Chanoine Puech (XVII^e siècle) et de l'extrait de *Ratis* de Farfantello (milieu du XX^e siècle)²⁸, ont été renouvelées lors de la *Nuèit de la lectura*²⁹ et à l'occasion de la Quinzaine de l'égalité. La progression significative de la fréquentation du portail Occitanica (+87% de pages vues, +22, 5% d'utilisateurs) et des publications de l'établissement sur les réseaux sociaux (+85,53% de personnes atteintes) mesurées en 2020 confirment le potentiel de contenus hybrides apparaissant sous des formats inattendus ou inédits. Considérant que le son et la matière documentaire relevant des "humanités numériques" sont adaptés aux pratiques émergentes, qu'ils ont les plus fréquentés parmi les publics les plus éloignés de la lecture, le CIRDOC - Institut occitan de cultura accentuera en 2022 cette évolution, en relation étroite avec sa démarche autour de la création littéraire.

D'abord, en ce qui concerne la production actuelle, par la création d'événements promouvant la parole d'auteurs (tel qu'en 2021 avec lo prèmi literari calandreta), en insistant sur les genres qualifiés de mineurs (science fiction, nouvelle, fantasy, thriller ...), ensuite en soutenant l'interprétation ou la re-création de pièces patrimoniales ou contemporaines et, enfin, par la création d'une chaîne de podcast (janvier-février 2022) de l'établissement exploitant les fonds sonores et générant de nouvelles ressources appelés à susciter des formes renouvelées de sensibilisation à la culture occitane. Cette dialectique de l'oral et de l'écrit, adossée aux outils numériques, s'enrichira par ailleurs de l'expertise acquise par l'établissement dans la collecte et la valorisation de la mémoire parlée et/ou chantée (enquêtes audio-visuelles en Bas-Adour, Sète en chansons, Lo Bramàs et la mémoire chantée de l'Aude...), les ateliers d'oralisation de la poésie en milieu éducatif (avec l'artiste Rodin Kaufmann) ainsi que des nouvelles perspectives ouvertes autour des paysages sonores³⁰, et des écritures du numérique suscitant aujourd'hui l'intérêt de nombreuses institutions culturelles ou territoriales.

En 2021, le CIRDOC - Institut occitan de cultura a orienté une partie de ses actions de lecture publique en direction de la littérature contemporaine afin de mettre à la portée des communautés de lecteurs, réelles ou potentielles, des textes majeurs de l'écrit occitan de la fin du 20^e siècle et du début du 21^e siècle. Bénéficiant des actions entreprises depuis plusieurs années et du retentissement de Rencontres de Salinelles²⁶ auprès des programmeurs, auteurs et des professionnels de l'édition, l'établissement a poursuivi ces opérations de valorisation de la création littéraire actuelle en portant ses efforts sur l'élargissement et le renouvellement du lectorat.

26- <http://laueulibre.com/les-rencontres-de-salinelles-11-13-juin-2021-programme>

27- Langue occitane : Etat des lieux 2020. Résultats de l'enquête socio-linguistique relative à la pratique et aux représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran, Office Public de la Langue Occitane, Août 2020, 159 pages (bilingue).

28- Avec le film créé à cette occasion, consultable sur Occitanica : <https://occitanica.eu/items/show/55830>

29- Les contenus mis en en ligne, après accord des éditeurs, et en cours d'enrichissement : <https://occitanica.eu/items/show/55995>

30- [...] capacité d'un environnement à nous restituer une image véhiculant un sens et une identité, à travers laquelle nous pouvons reconnaître une organisation pertinente de ses éléments constitutifs." Philippe Woloszyn, "Du paysage sonore aux sonotopes". Territorialisation sonore et construction identitaire d'un quartier d'habitat social", Communications, 2012/1 (n° 90), pages 53 à 62 <https://www.cairn.info/revue-communications-2012-1-page-53.htm>.

10

LA
TRANSMISSION
LANGUE ET
CULTURE PAR
LES OUTILS ET
L'INGÉNIERIE
DE PROJET :
ACCOMPAGNER
ET SUSCITER
LES PORTEURS
D'INITIATIVES

Estant l'enjòc de la transmission e de la plaça de l'aprentissatge escolar dens las experièncias de socializacion deus joens publics, lo CIRDOC – Institut culturau de cultura que desvolòpa ua politica de collaboracion de nautat de cap aus mondes educatius. Las proposicions de l'establiment, en relacion dab la soa programacion culturau e las soas ressorças documentàrias, que's destecan en contienguts numerics, liberets de mediacion, dispositius interactius e catalògues de mustras caminairas. De mei, que contribuï, dab singularitat, a la redescobèrta de supòrts dedicats aus joens publics taus que los kamishibais.

**SOSTÈNER LAS INICIATIVAS
DE RECÈRCA E DE FORMACION**

Outre la mise à disposition d'éléments pédagogiques, le CIRDOC - Institut occitan de cultura est également engagé dans la diversification et l'enrichissement des projets d'éducation artistique et culturelle portée par les autorités académiques. A ce titre des opérations sont menées, en lien avec la DAAC, auprès d'établissements de l'académie de Bordeaux (5 établissements en 2021) ou soutenus dans le cadre des PECCO (projets éducatifs culturels catalans occitans) portés par la Région occitanie (37 actions relevant des académies de Toulouse et de Montpellier en 2021³⁶). Qu'il agisse en qualité de chef de file ou qu'il soit consulté pour son expertise, l'établissement est aussi attendu par les différents partenaires pour sa connaissance des milieux créatifs (répertoire de la FaBrica) que de ses relais professionnels (médias, intervenants ...) ou territoriaux (collectivités, associations...).

Fort de ces compétences, le CIRDOC-Institut occitan de cultura organise depuis plusieurs années des journées consacrées à l'innovation pédagogique, en partenariat avec le réseau APRENE (établissement d'enseignement supérieur occitan) à des fins d'accompagnement documentaire et méthodologique, de restitution de projets ou d'étude de cas. En 2022, cette démarche de formation sera étendue, en collaboration avec les autorités et organismes, à l'ensemble du milieu éducatif, notamment par la production d'un guide culturel spécifique et une collaboration plus étroite avec les INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation).

Et, tout en maintenant un lien privilégié avec l'enseignement public bilingue et le réseau des Calandretas, l'établissement accentuera la dimension trans- ou interdisciplinaire de ses actions éducatives afin de concerner les publics scolaires non spécialistes à leur patrimoine culturel de proximité. Le cycle organisé en 2021 autour de l'opéra occitan *Daphnis et Alcimadure*³⁷ est à cet égard exemplaire. Retenu dans le cadre du PAPE (plan d'action patrimoine écrit du Ministère de la culture), le projet a permis de mettre en relation pièces patrimoniales (livrets), établissements scolaires (collèges Katia et Maurice Krafft et Lucie Aubrac de Béziers, La Vallée verte de Vauvert), binômes disciplinaires (éducation musicale, occitan), élèves non occitanophones et des artistes de référence (Orchestre baroque des Passions de Montauban).

Dans cet esprit, en 2022, année de célébration des 400 ans de la naissance de Molière, le CIRDOC - Institut occitan de cultura, déjà impliqué dans des actions relevant de cadre (résidence artistique "Molière face sud"³⁸), s'attachera à promouvoir autour de la pièce "Monsieur de Pourceaugnac"³⁹ ateliers créatifs et événements artistiques. Ainsi, en relation avec les Conservatoires et les classes à horaires aménagés théâtre, l'établissement mettra à disposition corpus et intervenants pour que soit donné à Lucette, personnage s'exprimant en occitan dans la pièce, une postérité inattendue et actuelle.

Toujours dans cette démarche de décloisonnement, l'exposition "*Lenga viva, lenga del viu / Lenga viva, lenga deu vivent*" (JEP 2020) donnera lieu à diverses exploitations pédagogiques, notamment l'organisation de parcours de découverte sentiers botaniques, en collaboration avec des institutions culturelles comme l'Abbaye de Flaran (département du Gers, octobre 2021, printemps 2022). La mallette pédagogique constituée à cet effet, permettra d'élargir les possibilités de coopération éducatives à des domaines jusqu'alors peu associés à la culture occitane et de faire le lien entre préoccupations environnementales, intérêt pour les toponymes et usages traditionnels de la flore locale.

Il restera au CIRDOC - Institut occitan de cultura à être mieux identifié des établissements et, en collaboration avec d'autres opérateurs, à apparaître comme un outil pour les équipes pédagogiques sur des problématiques transversales, culturelles et patrimoniales en intégrant, par exemple, des modules dédiés dans les plans académiques de formation ou par une veille informative ciblée.

Compte-tenu de l'enjeu de la transmission et de la place de l'apprentissage scolaire dans les expériences de socialisation des jeunes publics, le CIRDOC - Institut occitan de cultura développe une politique de collaboration avancée en direction des mondes éducatifs. Les propositions de l'établissement, en relation avec sa programmation culturelle et ses ressources documentaires, se déclinent en contenus numériques³³, livrets de médiation, dispositifs interactifs³⁴ et catalogues d'expositions itinérantes. Il a par ailleurs, et assez singulièrement, contribué à la redécouverte de supports dédiés aux jeunes publics tels que les kamishibai³⁵.

33- <https://maleta.occitanica.eu/>

34- <https://www.oc-cultura.eu/wp-content/uploads/2017/06/polar-interactiu-qui-a-matat-frances-canat.pdf>

35- https://www.oc-cultura.eu/wp-content/uploads/2017/05/01-CIRDOC_Catalogue-kamishibai-occitan.pdf

36-Suite au désengagement de nombreux enseignants et partenaires en raison de la situation sanitaire.

37-<https://www.oc-cultura.eu/projets-en-cours/a-la-decouverte-de-lopera-daphnis-et-alcimadure-avec-lorchestre-baroque-les-passions/>

38-<https://www.youtube.com/watch?v=55tGLIXqnYA>, évocation des 12 années de jeunesse initiatives passées par l'auteur du "Malade imaginaire" en pays occitans donnera lieu à des conférences théâtrales et une exposition mobile interrogeant l'influence sur son œuvre de cette itinérance entre la Guyenne et le Languedoc.

39-Pièce de Molière (1669) mettant en scène des personnages s'exprimant en de nombreuses langues dont l'occitan.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
ÉVOLUTION DES RECETTES	1 330 747 €	1 488 990 €	1 312 512 €
Contributions statutaires	1 058 000 €	1 058 000 €	1 058 000 €
Nouveaux apports / développement de la Ciutat		15 000 €	45 000 €
Département des Pyrénées-Atlantiques		10 000	30 000
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées		5 000	15 000
Subventions	203 310 €	232 658 €	199 012 €
Fonds européens		80 000	145 578
Etat	59 450	71 800	33 000
Collectivités territoriales	57 745	68 858	
Autres structures	16 115	12 000	20 434
Clôture des comptes Institut occitan Aquitaine	70 000		
	69 437 €	183 331 €	10 500 €
Divers	6 108	808	500
Excédent de fonctionnement reporté	24 116	182 524	
Autres produits de gestion courante	8 591		10 000
Produits exceptionnels	30 622		

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	BP 2021	ROB 2022
Chap. 011	Charges à caractère général	509 979 €	501 110 €	455 931 €
	Engagements pluriannuels	153 169	143 696	149 026
	Crédits d'interventions	356 810	357 414	306 904
	Prestations de service	247 328	241 054	182 306
	Autres dépenses liées à l'activité	109 482	116 359	124 598
Chap. 012	Charges de personnels et frais assimilés	741 032 €	834 837 €	793 314 €
		79 737 €	135 026 €	54 707 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	27 795	38 352	0
Art. 6615	Charges financières	6 400	2 500	3 000
Art. 6811	Opérations d'ordre entre sections	45 542	45 434	37 873
Art. 023	Virement entre sections	0	48 740	13 834

DÉPENSES DE PERSONNELS	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
Rémunération	415 160 €	464 005 €	440 840 €
Traitement indiciaire	82 952 €	103 907 €	97 089 €
Régime indemnitaire	356 810	357 414	306 904
Cycle de travail	741 032 €	834 837 €	793 314 €
Durée effective du travail	29'677 heures	31'641 heures	31'275 heures
Équivalent temps plein	17,24 ETP	18,4 ETP	18,2 ETP

Répartition des effectifs pour l'année 2022			
Par filières : [21 agents]	Cat. A / A+	Cat. B	Cat. C
- Filière administrative	1	1	1
- Filière culturelle	7	7	1
- Filière technique	1		
- Apprenti.e			2

	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	153 169 €	143 696 €	149 026 €

Les engagements pluriannuels de l'Établissement sont tous liés à des contrats de fonctionnement. Une partie de ces contrats sont en cours de renouvellement (consultation en cours) et les crédits seront donc réévalués dans le cadre du vote du BP 2022.

Art. 60611	Eau et assainissement	154	141	212
Art. 60612	Énergie – électricité	26 302	30 000	35 000
Art. 611	Maintenance photocopieurs	4 489	4 970	4 500
Art. 6132	Location immobilière	/	/	12 000
Art. 6135	Alarme Sécurité Mediatèca	2 321	2 358	2 413
	Location Photocopieurs	5 256	5 256	5 000
	Location Standard téléphonique	5 859	3 484	2 693
	Location Véhicule de service	15 441	10 402	9 617
	Autres dépenses – Locations mobilières	720	258	258
	Noms de domaine Internet	520	477	451
Art. 6135	Location de serveurs	32 587	10 862	606
	Licence Sécurité des serveurs	/	1 369	1 369
Art. 6156	Extension de Garantie des serveurs	/	4 384	4 384
	Maintenance infrastructure informatique	/	12 398	10 824
Art. 6156	Maintenance site internet	2 580	2 220	2 220
	ABES – réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur	4 512	4 508	3 940
	Logiciel de comptabilité publique	1 249	2 191	1 307
	Suite informatique et SIGB	5 396	5 396	5 396
	Autres dépenses – Maintenance	784	782	787
	Art. 6168	Assurances [RC, bâtiment et biens meubles, fonds patrimonial]	4 692	4 844
Art. 6261	Internet et téléphonie	21 105	19 182	15 000
Art. 6283	Entretien bâtiment public	17 248	16 320	23 010
Art. 6288	Redevances [SACEM, déchêts, ...]	1 956	1 893	2 840

Commentaires

Évolution à venir dans le cadre du développement de la Ciutat

Hausse des tarifs réglementés de l'électricité en 2022

Consultation en cours pour le renouvellement du contrat Mediatèca

Déménagement de l'Ethnopòle

Consultation en cours pour le renouvellement du contrat de location photocopieurs Mediatèca

Contrat Mediatèca échu en 2021 > pas de renouvellement, matériels de téléphonie fonctionnels

Un véhicule de service non renouvelé en 2021

Nouvelle infrastructure numérique - sans location dans un 1/3 lieu dédié de type Datacenter

Extension de garantie matérielle en 2021 et 2022

À compter de 2023 : nécessité de renouvellement de l'infrastructure informatique

En 2021 : coûts additionnels pour des développements liés à la dématérialisation des procédures

Évolution contractuelle à venir dans le cadre du développement de la Ciutat, notamment Pôle Lecturas, culturas, rencontros

Consultation en cours pour le renouvellement du contrat Mediatèca

Coût mutualisé dans le cadre du développement de la Ciutat

Évolution à venir dans le cadre du développement de la Ciutat : entretien Bâtiments + mutualisation d'un factotum

Évolution à venir dans le cadre du développement de la Ciutat

CIRDOC

Institut occitan
de cultura

Mediatèca (Béziers)

1 bis, boulevard Du Guesclin - BP 180
34503 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 11 85 10

Etnopòle (Pau)

Ciutat-Cerquem !
5-7, rue de la Fontaine
64000 Pau
Tél. : 05 59 13 06 40

oc-cultura.eu

occitanica.eu

info@oc-cultura.eu

Design graphique, maquette : Studio Asensò

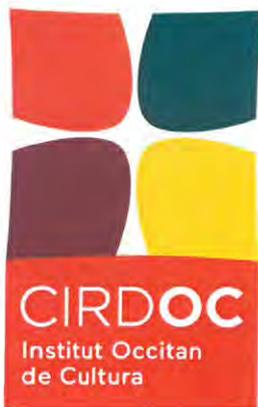
Photographies : CIRDOC - Institut occitan de cultura

Traducteurs : Perrine Alsina (Lg), Sèrgi Javaloyès (Gsc)

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura est un organisme co-administré par



PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9

RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 4

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Autorisation donnée au président ou à la présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour demander des subventions annuelles ou pluriannuelles dans le cadre de l'exercice 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 14 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l’Hérault
Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l’économie, au commerce, à l’artisanat, à l’emploi, à l’enseignement supérieur et à la formation, communauté d’agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales
VU les statuts de l’établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura
VU le rapport n.3 - Rapport d’orientation budgétaire 2022 de la séance n.9 du conseil d’administration

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des financements extérieurs afin de mener à bien les missions statutaires et les projets de l’Établissement ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- d'autoriser la Présidente du CIRDOC – Institut occitan de cultura pour effectuer les démarches et signer les documents et conventions dans le cadre de demandes de subvention,
- de dire que la Présidente a délégation de signature pour ce faire pour le compte du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura

A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le :
Publié et certifié exécutoire le : **14 DEC. 2021**

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

THE MAIL
JAN 1941

END OF PERIOD - please see the column
of the ...
...

PROBABLE
DETERMINED

...

...



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9
RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 5

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Approbation de la décision modificative n. 2 au BP 2021
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 14 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l'Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat, à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la formation, communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux à caractère administratif

VU la délibération n.2 du Conseil d'administration n.7 du 29 janvier 2021 portant vote du Budget primitif pour l'exercice 2021

VU la délibération n.5 du Conseil d'administration n.8 du 25 juin 2021 portant vote de la décision modificative n.1 au BP 2021 et intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2021

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les autorisations budgétaires prévues ;

CONSIDÉRANT la présentation détaillée de la décision modificative N°2 au Budget primitif de l'exercice 2021 ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

=> d'approuver la décision modificative n°2 (DM 2) au BP 2021.

A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le :**14 DEC. 2021**.....
Publié et certifié exécutoire le :



E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT**
16 DEC. 2021
**D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**

1911

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5708 SOUTH CAMPUS DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

RECEIVED
OCT 14 1911

1911

1911

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	103 800,00 €	-31 100,00 €	20 731,34 €	93 431,34 €
21 Immobilisations corporelles	103 800,00 €	-31 100,00 €	20 731,34 €	93 431,34 €
2162/21	10 000,00 €	0,00 €	20 731,34 €	30 731,34 €
2168/21	28 800,00 €	-3 700,00 €	0,00 €	25 100,00 €
2183/21	15 000,00 €	-12 400,00 €	0,00 €	2 600,00 €
2184/21	50 000,00 €	-15 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	48 740,32 €	-10 368,66 €	0,00 €	38 371,66 €
021 Virement de la section de fonct.	48 740,32 €	-10 368,66 €	0,00 €	38 371,66 €
021/021	48 740,32 €	-10 368,66 €	0,00 €	38 371,66 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	499 452,82 €	-165 922,22 €	23 564,55 €	357 095,15 €
011 Charges à caractère général	499 452,82 €	-89 114,85 €	17 408,00 €	427 745,97 €
60612/011	26 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	30 000,00 €
60622/011	8 500,00 €	-3 500,00 €	0,00 €	5 000,00 €
60632/011	5 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €
6064/011	5 500,00 €	0,00 €	7 000,00 €	12 500,00 €
611/011	241 016,78 €	-71 614,85 €	0,00 €	169 401,93 €
6135/011	28 241,42 €	-7 000,00 €	0,00 €	21 241,42 €
6257/011	11 500,00 €	-7 000,00 €	0,00 €	4 500,00 €
6281/011	3 500,00 €	0,00 €	140,00 €	3 640,00 €
6283/011	13 380,00 €	0,00 €	768,00 €	14 148,00 €
6288/011	11 813,60 €	0,00 €	3 000,00 €	14 813,60 €
012 Charges de personnel	891 258,51 €	-64 488,56 €	6 156,00 €	832 925,95 €
6331/012	5 524,78 €	-557,64 €	0,00 €	4 967,14 €
6332/012	556,79 €	-39,42 €	0,00 €	517,37 €
6336/012	9 397,54 €	-571,32 €	0,00 €	8 826,22 €
6338/012	1 685,83 €	-118,06 €	0,00 €	1 567,77 €
64131/012	423 552,60 €	-46 918,27 €	0,00 €	376 634,33 €
64138/012	0,00 €	0,00 €	2 337,50 €	2 337,50 €
6417/012	0,00 €	0,00 €	2 908,80 €	2 908,80 €
6451/012	148 346,08 €	-12 002,12 €	0,00 €	136 343,96 €
6453/012	64 879,86 €	-1 652,73 €	0,00 €	63 227,13 €
6454/012	16 805,42 €	-1 593,78 €	0,00 €	15 211,64 €
6457/012	0,00 €	0,00 €	53,70 €	53,70 €
6458/012	6 765,21 €	-346,32 €	0,00 €	6 418,89 €
6475/012	2 914,72 €	-188,90 €	0,00 €	2 725,82 €
6478/012	1 000,00 €	-500,00 €	0,00 €	500,00 €
6488/012	16 000,00 €	0,00 €	856,00 €	16 856,00 €
023 Virement à la sect° d'investis.	48 740,32 €	-10 368,66 €	0,00 €	38 371,66 €
023/023	48 740,32 €	-10 368,66 €	0,00 €	38 371,66 €
65 Autres charges gestion courante	38 351,88 €	0,00 €	0,55 €	38 352,43 €
65888/65	0,98 €	0,00 €	0,55 €	1,53 €
66 Charges financières	4 354,50 €	-1 950,15 €	0,00 €	2 404,35 €

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
6615/66	4 354,50 €	-1 950,15 €	0,00 €	2 404,35 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	0,00 €	-155 000,00 €	12 642,33 €	-142 357,67 €
013 Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	307,92 €	307,92 €
6419/013	0,00 €	0,00 €	307,92 €	307,92 €
70 Produits des services	500,00 €	0,00 €	456,24 €	956,24 €
7062/70	500,00 €	0,00 €	456,24 €	956,24 €
74 Dotations et participations	1 337 658,30 €	-155 000,00 €	6 995,00 €	1 189 653,30 €
74718/74	124 658,30 €	0,00 €	6 995,00 €	131 653,30 €
7477/74	155 000,00 €	-155 000,00 €	0,00 €	0,00 €
75 Autres produits gestion courante	3 500,00 €	0,00 €	4 883,17 €	8 383,17 €
7588/75	3 500,00 €	0,00 €	4 883,17 €	8 383,17 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	107 067,79 €	-31 100,00 €	20 731,34 €	96 699,13 €
Total général des recettes d'investissement (1)	107 067,79 €	-10 368,66 €	0,00 €	96 699,13 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 527 591,62 €	-165 922,22 €	23 564,55 €	1 385 233,95 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 527 591,62 €	-155 000,00 €	12 642,33 €	1 385 233,95 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	20
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	66
VOTES : Contre	0
Pour	66
Date de convocation :	22/11/2021

L'an deux-mille vingt-et-un, le 8 décembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Florence BRUTUS, Présidente.

Objet : Délibération n.5 - Approbation de la décision modificative n. 2 au BP 2021

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité		4 000,00 €
D 60622 : Carburants	3 500,00 €	
D 60632 : F. de petit équipement		2 500,00 €
D 6064 : Fournitures administratives		7 000,00 €
D 611 : Contrats prestations services	71 614,85 €	
D 6135 : Locations mobilières	7 000,00 €	
D 6257 : Réceptions	7 000,00 €	
D 6281 : Concours divers (cotisations)		140,00 €
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		768,00 €
D 6288 : Autres services extérieurs		3 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	89 114,85 €	17 408,00 €
D 6331 : Versement mobilité	557,64 €	
D 6332 : Cotisations au FNAL	39,42 €	
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT	571,32 €	
D 6338 : Autres impôts & taxes	118,06 €	
D 64131 : Rémunération	46 918,27 €	
D 64138 : Autres indemnités		2 337,50 €
D 6417 : Rémunération des apprentis		2 908,80 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	12 002,12 €	
D 6453 : Cotisations caisses retraite	1 652,73 €	
D 6454 : Cotisations ASSEDIC	1 593,78 €	
D 6457 : Cotis. soc. liées apprentissage		53,70 €
D 6458 : Cotisations autres organismes	346,32 €	
D 6475 : Médecine du travail	188,90 €	
D 6478 : Autres charges sociales	500,00 €	
D 6488 : Autres charges		856,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	64 488,56 €	6 156,00 €
D 023 : Virement section investissement	10 368,66 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	10 368,66 €	
D 2162 : Fonds anciens bibliothèques		20 731,34 €
D 2168 : Autres collections et oeuvres	3 700,00 €	
D 2183 : Matériel de bureau et info.	12 400,00 €	
D 2184 : Mobilier	15 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	31 100,00 €	20 731,34 €
D 65888 : Autres		0,55 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		0,55 €
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts	1 950,15 €	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

TOTAL D 66 : Charges financières	1 950,15 €	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		307,92 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		307,92 €
R 021 : Virement de la section de fonct	10 368,66 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	10 368,66 €	
R 7062 : Redev. services à car. culturel		456,24 €
TOTAL R 70 : Produits des services		456,24 €
R 74718 : Autres		6 995,00 €
R 7477 : Budget communautaire fonds struc	155 000,00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations	155 000,00 €	6 995,00 €
R 7588 : Autres prod. div gest° courante		4 883,17 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		4 883,17 €

Certifié exécutoire par Florence BRUTUS, Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le .

A Béziers, le 08/10/2021.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

La Présidente

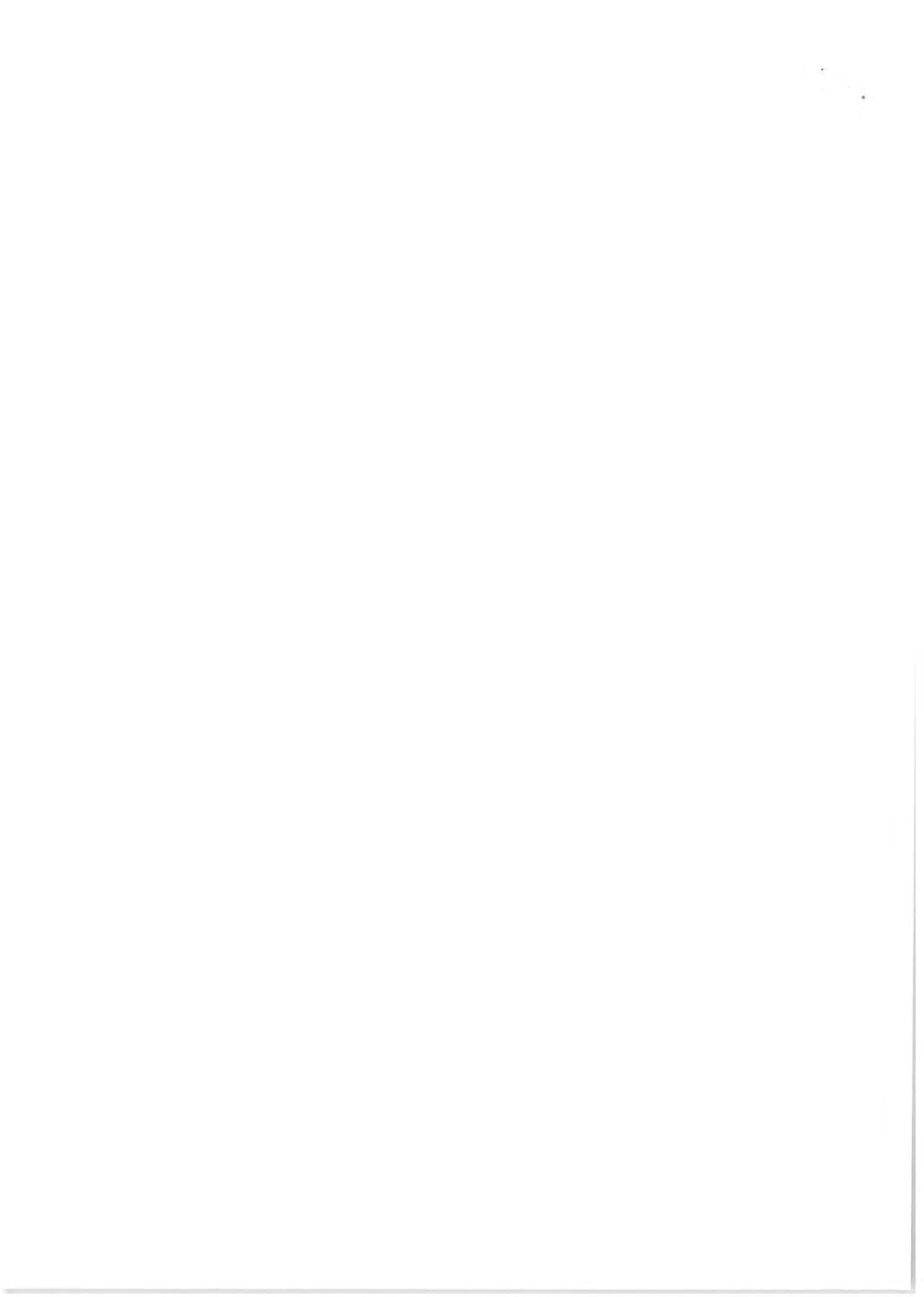


E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	20
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	66
VOTES : Contre	0
Pour	66
Date de convocation :	22/11/2021

L'an deux-mille vingt-et-un, le 8 décembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Florence BRUTUS, Présidente.

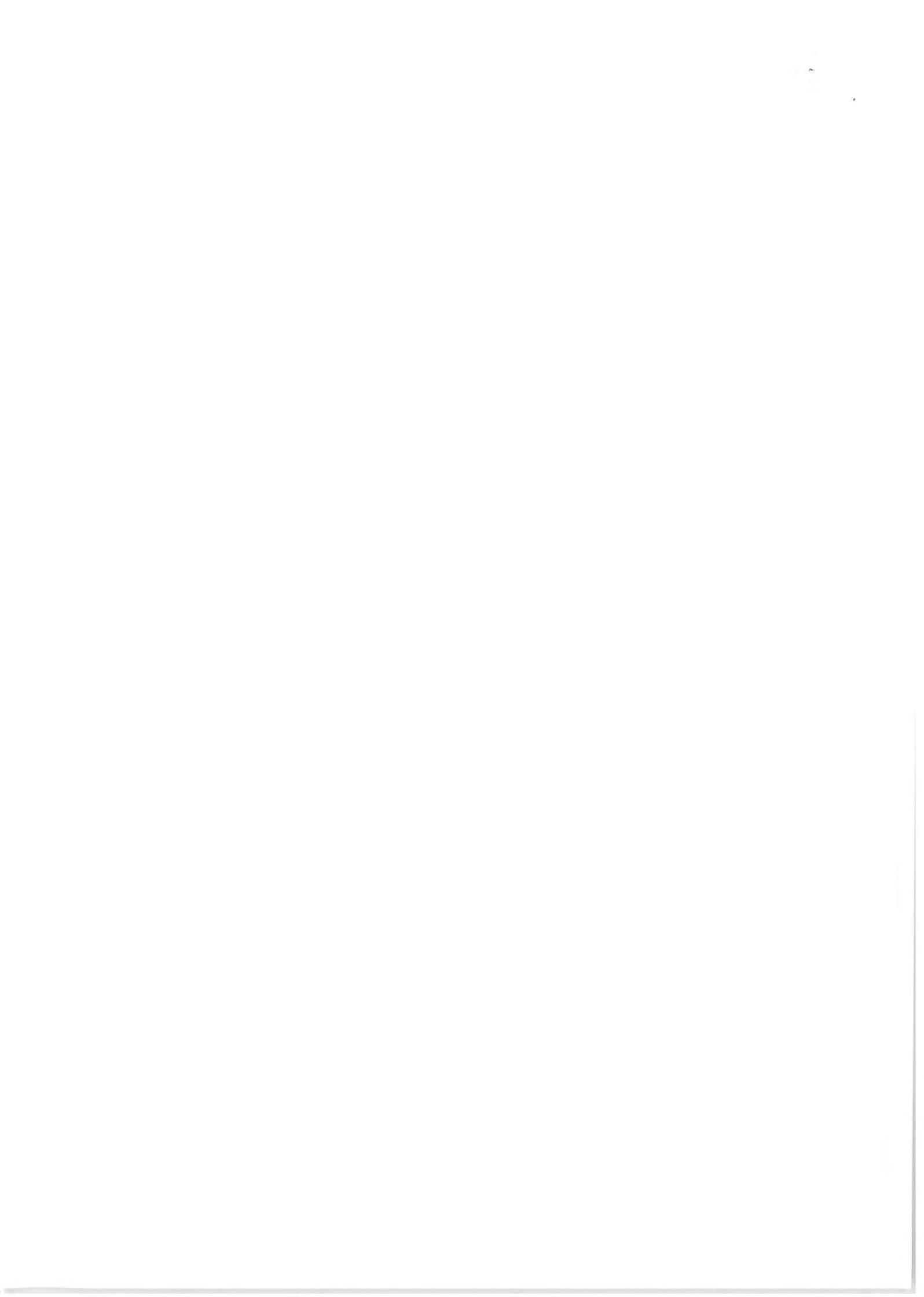
Objet : Délibération n.5 - Approbation de la décision modificative n. 2 au BP 2021

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité		4 000,00 €
D 60622 : Carburants	3 500,00 €	
D 60632 : F. de petit équipement		2 500,00 €
D 6064 : Fournitures administratives		7 000,00 €
D 611 : Contrats prestations services	71 614,85 €	
D 6135 : Locations mobilières	7 000,00 €	
D 6257 : Réceptions	7 000,00 €	
D 6281 : Concours divers (cotisations)		140,00 €
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		768,00 €
D 6288 : Autres services extérieurs		3 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	89 114,85 €	17 408,00 €
D 6331 : Versement mobilité	557,64 €	
D 6332 : Cotisations au FNAL	39,42 €	
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT	571,32 €	
D 6338 : Autres impôts & taxes	118,06 €	
D 64131 : Rémunération	46 918,27 €	
D 64138 : Autres indemnités		2 337,50 €
D 6417 : Rémunération des apprentis		2 908,80 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	12 002,12 €	
D 6453 : Cotisations caisses retraite	1 652,73 €	
D 6454 : Cotisations ASSEDIC	1 593,78 €	
D 6457 : Cotis. soc. liées apprentissage		53,70 €
D 6458 : Cotisations autres organismes	346,32 €	
D 6475 : Médecine du travail	188,90 €	
D 6478 : Autres charges sociales	500,00 €	
D 6488 : Autres charges		856,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	64 488,56 €	6 156,00 €
D 023 : Virement section investissement	10 368,66 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	10 368,66 €	
D 2162 : Fonds anciens bibliothèques		20 731,34 €
D 2168 : Autres collections et oeuvres	3 700,00 €	
D 2183 : Matériel de bureau et info.	12 400,00 €	
D 2184 : Mobilier	15 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	31 100,00 €	20 731,34 €
D 65888 : Autres		0,55 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		0,55 €
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts	1 950,15 €	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

TOTAL D 66 : Charges financières	1 950,15 €	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		307,92 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		307,92 €
R 021 : Virement de la section de fonct	10 368,66 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	10 368,66 €	
R 7062 : Redev. services à car. culturel		456,24 €
TOTAL R 70 : Produits des services		456,24 €
R 74718 : Autres		6 995,00 €
R 7477 : Budget communautaire fonds struc	155 000,00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations	155 000,00 €	6 995,00 €
R 7588 : Autres prod. div gest° courante		4 883,17 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		4 883,17 €

Certifié exécutoire par Florence BRUTUS, Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Béziers, le 08/10/2021.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

La Présidente

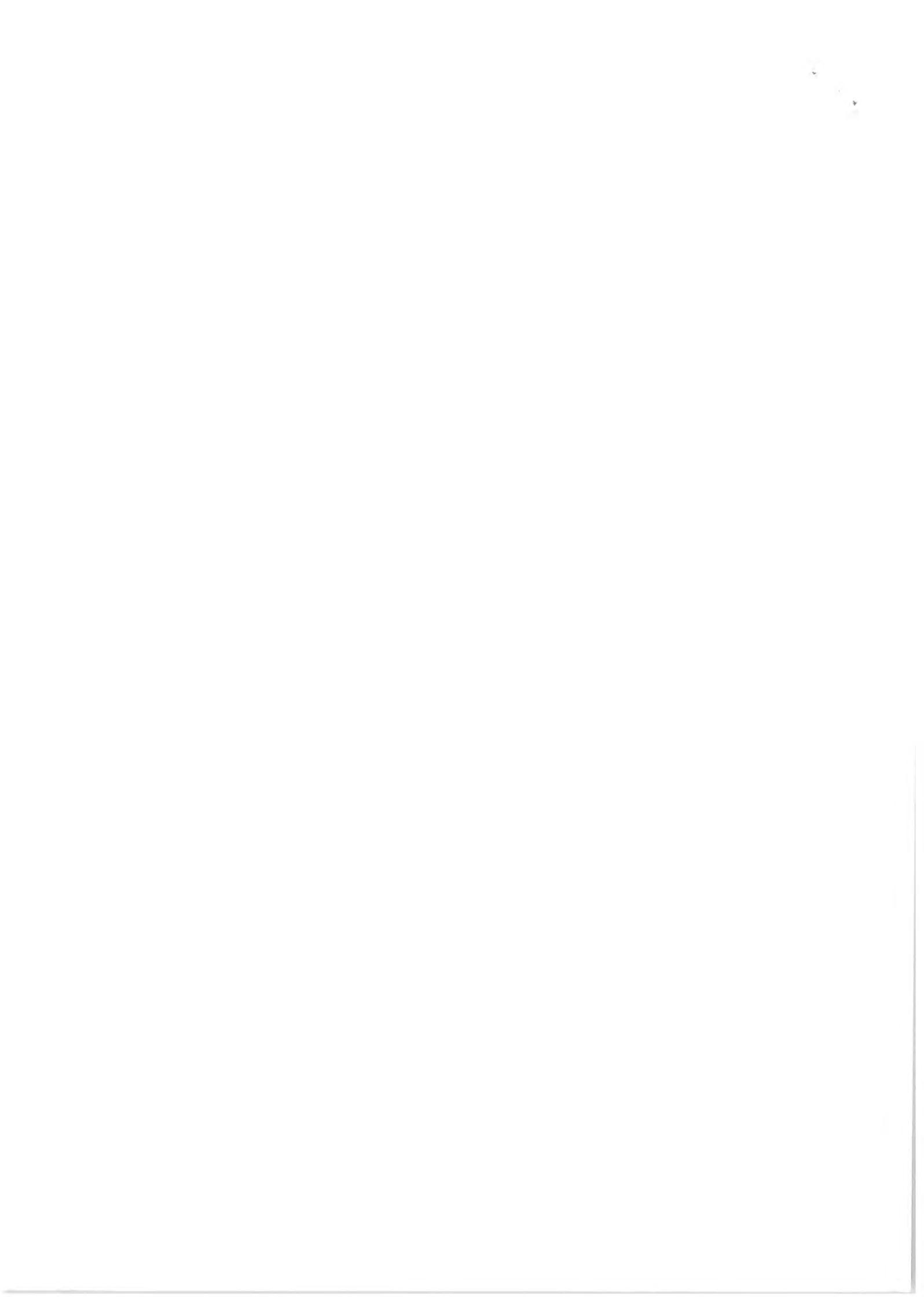


E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
 1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
 34503 BÉZIERS Cedex
 SIRET : 200 088 441 00015

**PRÉFECTURE
 DE L'HÉRAULT**

16 DEC. 2021

**D.R.C.L
 GREFFE - P.F.R.A.**





CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9

RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 6

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Mise en oeuvre de l'indemnité dite de "forfait télétravail"
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 14 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l'Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat, à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la formation, communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

VU le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

VU l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu la délibération n. 11 du Conseil d'administration n.1 du 21 mars 2019 portant approbation du règlement intérieur des agents de l'établissement

Vu la délibération n. 5 du Conseil d'administration n.5 du 3 juillet 2020 portant modification du Règlement intérieur pour l'instauration du télétravail

CONSIDÉRANT l'accord-cadre relatif au télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021 par la ministre de la transformation et de la fonction publique, les instances représentatives des collectivités locales, la fédération hospitalière de France et les organisations syndicales ; lequel prévoit la mise en place d'une indemnisation forfaitaire de télétravail pour couvrir les frais liés à celui-ci pour les agents, à raison d'une **indemnité de 2,5 € par jour de télétravail dans la limite d'un montant de 220 € annuel, payable trimestriellement.**

Au regard du principe de libre administration des collectivités territoriales, cette indemnité peut-être définie de manière inférieure.

À partir du 1er septembre 2021, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ont la possibilité d'instaurer un forfait télétravail, afin d'indemniser leurs agents pratiquant le télétravail selon les modalités du [décret 2016-151 du 11 février 2016](#).

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

● **Article 1 – Bénéficiaires**

Le « forfait télétravail » sera versé aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé qui télétravaillent dans les conditions définies par la délibération instaurant le télétravail susvisée, sous réserve que le tiers lieu de télétravail n'offre pas un service de restauration collective financé par l'employeur.

● **Article 2 – Montant**

Le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 115 euros par an.

Il est versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente. Conformément aux dispositions du Règlement intérieur relatives à la mise en place du télétravail ; l'indemnité ne pourra être allouée que pour la journée hebdomadaire télétravaillée définie, sous réserve de la bonne complétude des éléments de contrôle (fiche-temps), et que le temps de présence sur le lieu d'affectation ne soit pas inférieur à 3 jours semaine.

● **Article 3 - Modalités de versement**

Le « forfait télétravail » est versé selon une périodicité trimestrielle.

Le cas échéant, il fait l'objet d'une régularisation au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de l'année civile. Cette régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

À titre exceptionnel, le versement pour la période septembre – décembre 2021 sera effectuée en janvier 2022.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

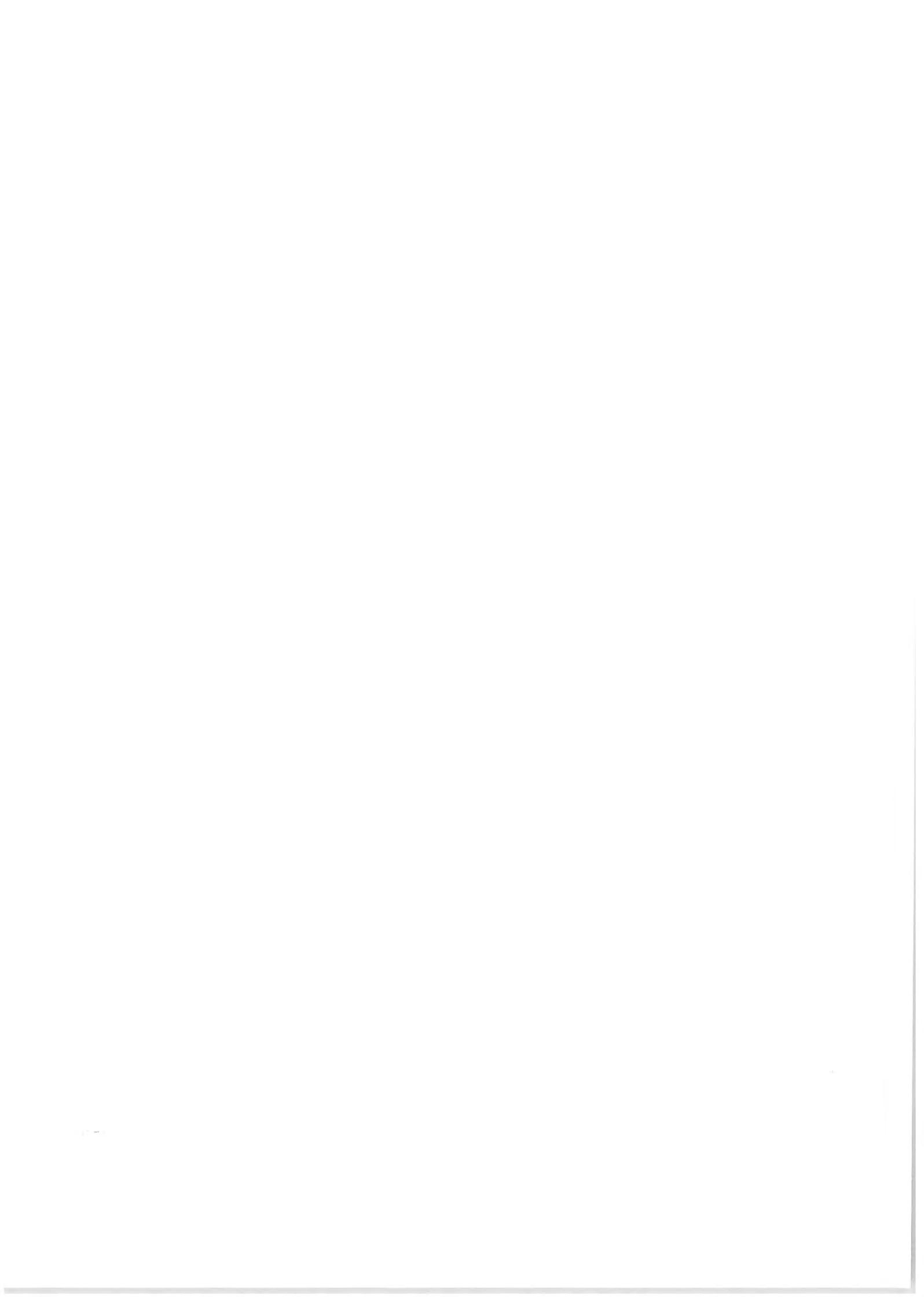
A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le :
Publié et certifié exécutoire le :
14 DEC. 2021

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015





PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9

RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 7

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Autorisation donnée à la Présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura de répondre à la demande du Conseil départemental de la Gironde pour le traitement et la valorisation du fonds d'archives orales d'Alain Viaut.
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 14 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l’Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l’économie, au commerce, à l’artisanat, à l’emploi, à l’enseignement supérieur et à la formation, communauté d’agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

CONSIDÉRANT que le Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura est également destiné à animer la coopération entre les collectivités territoriales, leurs groupements et l’État qui exercent une compétence partagée en matière culturelle et en matière de promotion des langues de France ;

CONSIDÉRANT le tableau des effectifs et les ressources du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De donner autorisation à la Présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura de répondre à la demande du Conseil départemental de la Gironde pour le traitement et la valorisation du fonds d'archives orales d'Alain Viaut
- D'approuver le Devis N° 2021-1112_AV d'un montant de 35'555 €
- D'autoriser la Présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour réaliser les contractualisations et facturations afférentes en cas d'acceptation.

A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le :~~1.4 DEC. 2021~~.....
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015





Béziers, le 10/11/2021

DEVIS N. 2021-1112_AV

Destinataire :
Archives départementales de la Gironde
72-78 Cr Balguerie Stuttenberg 33000 Bordeaux

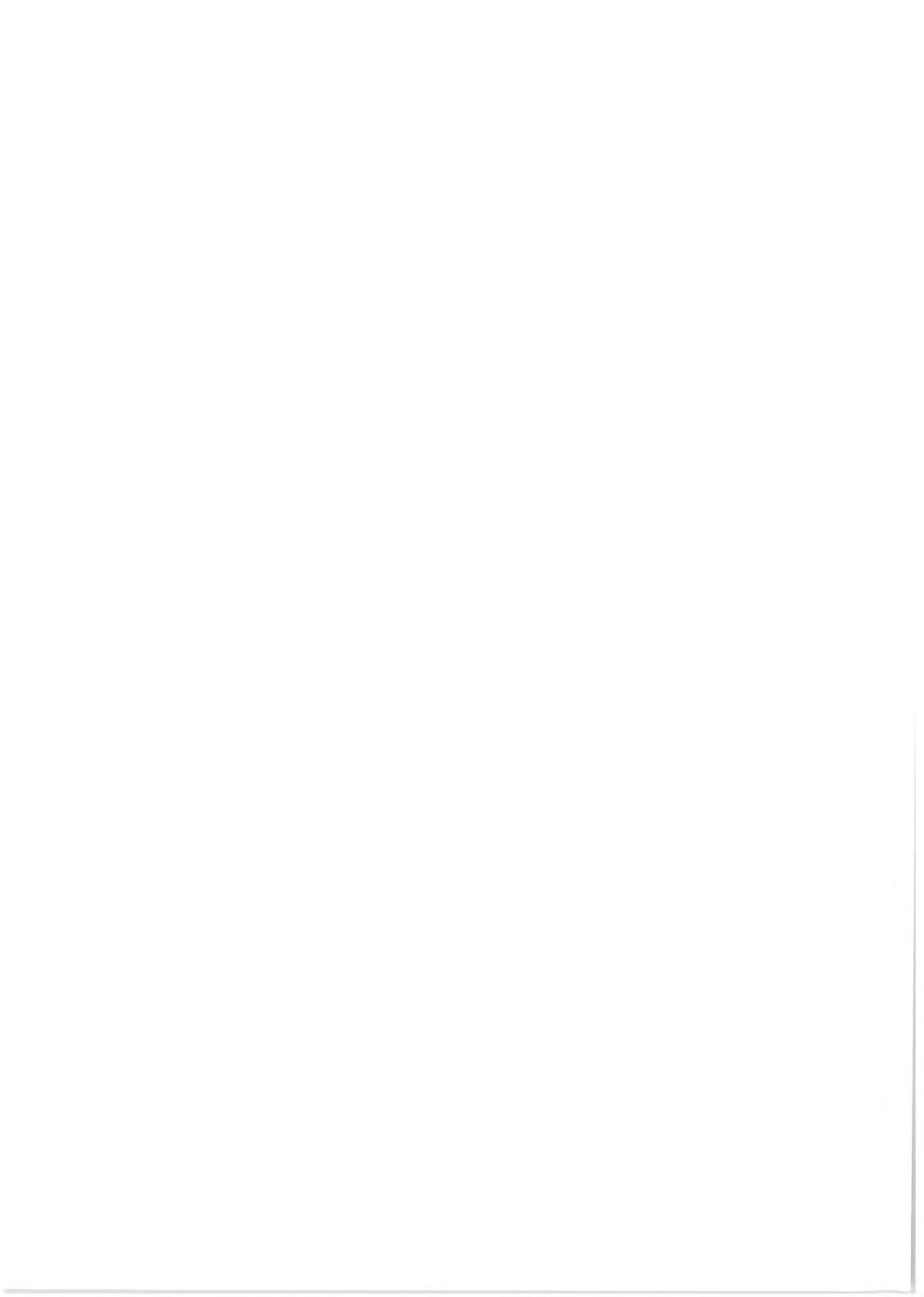
OBJET DE LA PRESTATION :

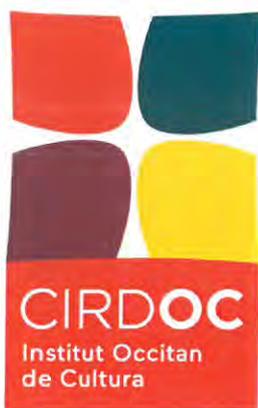
Traitement et Valorisation du fonds d'archives orales d'Alain Viaut

Numérisation de supports audio <i>15€ / support</i> 219 supports [K7 et bande magnétique (5 ou 6)] soit environ 230 h	3'285 €
Chargé.e de mission dédié.e <i>Recrutement - 11 mois ETP</i> Assistant.e de conservation du patrimoine de 1ère classe (Cat.B FPT) / Echelon 3 : IB 446 - IM 392 Protocole de la mission - Numérisation archive écrite et photographique - Suivi numérisation et vérification - Recherche ayants-droits - Description archivistique documentation sonore sous Arkheia ratio 5h/1h - Description archivistique documentation manuscrite, imprimée et photographique sous Arkheia - Rédaction présentation du fonds	32'270 €
TOTAL TTC (*)	35'555 €

Etablissement public non assujetti à la TVA ()*

Devis validé par le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura au cours de sa séance n.9 le 8 décembre 2021





PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9
RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 8

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, convoqué par M. Patric Roux en qualité de Président sortant, s'est réuni aux lieux ordinaires et autorisés de ses séances, sous la Présidence de Mme Florence BRUTUS, en séance ordinaire

OBJET :	Autorisation donnée à la Présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour contracter auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole du Languedoc une Ligne de trésorerie
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 14 membres ; formant la majorité des membres en exercice

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Remy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d’agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE
Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l’Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l’économie, au commerce, à l’artisanat, à l’emploi, à l’enseignement supérieur et à la formation, communauté d’agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales

VU la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics

VU la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d’établissements publics de coopération culturelle

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, exposée par Mme la Présidente, Florence Brutus, aux membres du Conseil.

Décision

Après étude, les représentants du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura ,

- Décident à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRÉDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :
- Montant plafond : 500'000 € (cinq-cent milles euros)
 - Taux VARIABLE : INDEXÉ sur EURIBOR 3 mois moyenné du mois
 - Marge sur index ci-dessus : 1,50 %
 - Durée : 12 mois
 - Intérêts payables à Terme Échu : mensuellement
 - Règlement des intérêts débiteurs : mensuellement
 - Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne de trésorerie soit 1'250 €
 - Tirage d'un montant minimum de 10%.
- Engagent la collectivité pendant toute la durée de la LIGNE DE TRÉSORERIE à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires
- Autorisent Madame la Présidente, Florence Brutus, à signer le Contrat de Ligne de Trésorerie.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A

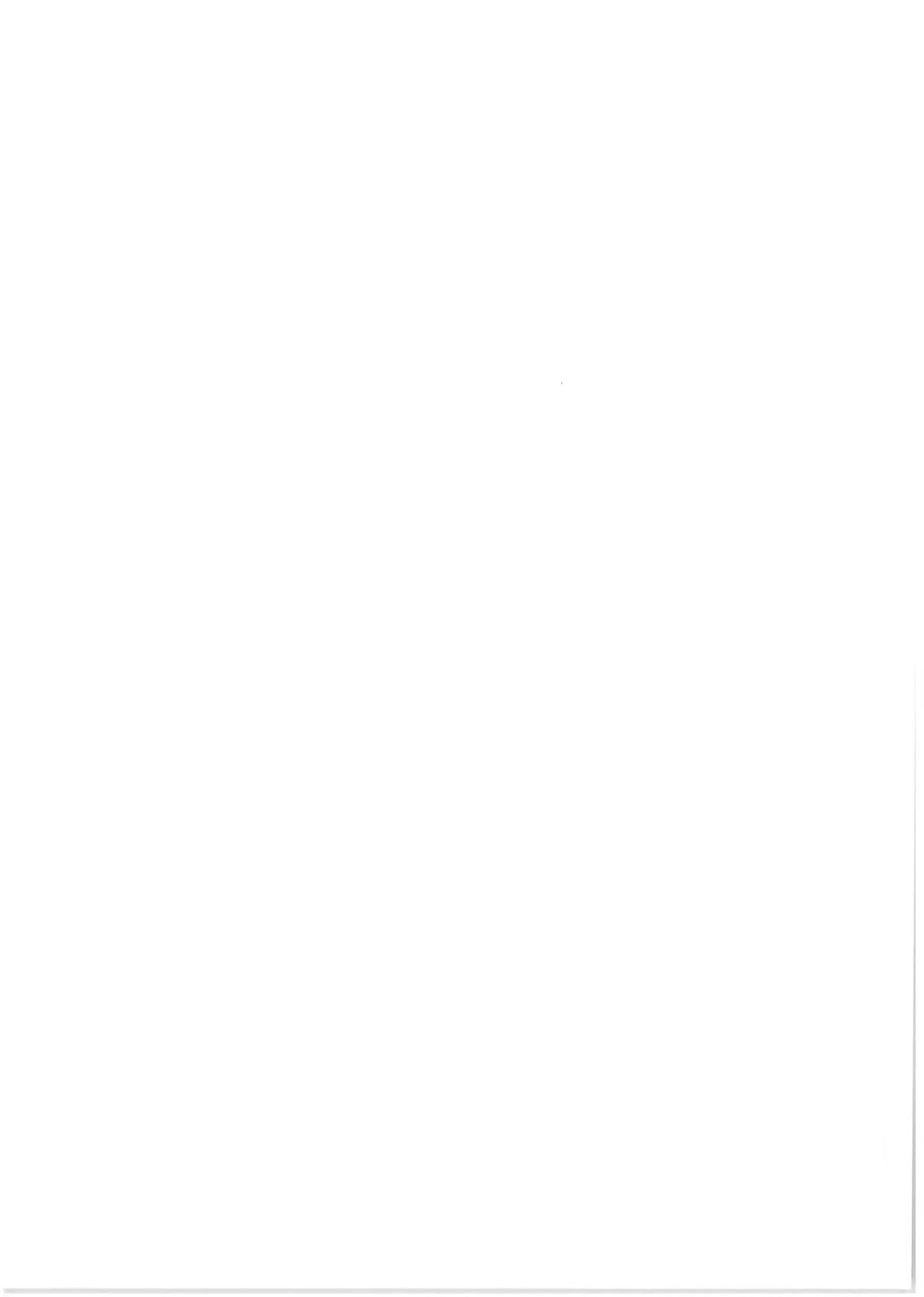
A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le :14 DEC. 2021
Publié et certifié exécutoire le :

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015





PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9

RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 9

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Modification du Règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 14 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l'Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat, à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la formation, communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de la commande publique

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

VU l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

VU le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

VU le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics

VU l'article 7 des statuts de l'EPCC Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura

VU la délibération 23 du Conseil d'administration n.1 du 21 mars 2019 portant détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés publics

CONSIDÉRANT l'article R 1431-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration doit délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur les conditions générales de passation des contrats, conventions, et transaction qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur ou au président, ou à tout autre agent de l'établissement au moyen de délégations de signature faisant l'objet d'une délibération.

En ce qui concerne la commande publique et les marchés à procédure adaptée (MAPA), l'Établissement se dote d'un règlement intérieur (en annexe de la délibération). En effet, les marchés à procédure adaptée sont les marchés sans formalités préalables, pour lesquels il appartient à l'acheteur public de définir librement la procédure à chaque achat : adaptation des modalités de publicité et des modalités de mise en concurrence.

CONSIDÉRANT l'évolution de certains seuils relatifs aux marchés publics, notamment le seuil de dispense de procédure porté à 40'000 € HT pour les marchés de gré à gré, c'est à dire sans publicité ni mise en concurrence préalable (article R. 2122-8 du CCP) ; il est apparu nécessaire de mettre à jour le Règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De modifier les procédures internes pour les dépenses inférieure à 40'000 € HT par l'introduction de procédure interne de validation préalables
- De dire que sont introduits les seuils et procédures internes suivants :
 - 15'000€ HT < > 25'000€ HT :
 - rédaction obligatoire d'un cahier des charges succinct sur la définition du besoin, les prestations précises attendues, le délai de réponse, les délais d'exécution et modalités de paiement
 - définir en amont des critères de jugement des offres qui devront être intégré au cahier des charges
 - **information** préalable avant lancement de la consultation au Président ou la Présidente du Conseil d'administration de l'Etablissement
 - 25'000€ HT < > 40'000€ HT :
 - rédaction obligatoire d'un cahier des charges succinct sur la définition du besoin, les prestations précises attendues, le délai de réponse, les délais d'exécution et modalités de paiement
 - définir en amont des critères de jugement des offres qui devront être intégré au cahier des charges
 - **validation** préalable du cahier des charges par le Président ou la Présidente du Conseil d'administration de l'Etablissement avant lancement de la consultation.
- D'approuver la nouvelle rédaction du Règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

A Béziers, le 8 décembre 2021

Madame Florence BRUTUS

Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 14 DEC. 2021
Publié et certifié exécutoire le :

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015



Règlement interne relatif à la commande publique & aux marchés à procédure adaptée - MAPA -

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

*Adopté par délibération du Conseil d'administration du 21/03/2019
Mise à jour au regard de l'actualisation des seuils du 1er janvier 2020
Modifié par délibération du Conseil d'administration 08/12/2021*

Il appartient à la collectivité de fixer les modalités de fonctionnement des marchés à procédure adaptée

Cadre législatif et réglementaire des marchés publics :

- VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- VU l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique
- VU le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique
- VU le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics

Les principes des marchés publics, au nombre de trois, sont énumérés par le I de l'article 1er de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics : *"les marchés publics soumis à la présente ordonnance respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics"*.

Applicables dès le premier euro lorsqu'une personne publique décide d'acquérir des fournitures ou des services ou d'effectuer des travaux, ces principes ont pour objectif de garantir la bonne gestion des deniers publics et d'assurer une concurrence effective entre les candidats.

Généralités sur les marchés publics à procédure adaptée - MAPA - :

Les procédures formalisées imposées par le droit communautaire ne s'imposent qu'aux marchés d'un montant supérieur aux seuils européens. Au-dessous de ces seuils, l'acheteur est libre d'organiser sa procédure comme il l'entend, dans le respect des principes constitutionnels de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Leur procédure de passation doit être adaptée à la nature et aux caractéristiques du besoin à satisfaire, au nombre ou à la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi qu'aux circonstances de l'achat ; c'est ce que signifie leur appellation de marchés à procédure adaptée (MAPA).

Rappel des seuils européens de procédure formalisée

(Seuils applicables au 1er janvier 2020 ; ce règlement sera interprété au regard des évolutions législatives et/ou réglementaires).

- Marché de Fournitures et services : 214 000 € HT
- Marché de travaux : 5 350 000 € HT

Les règles applicables au sein de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura sont les suivantes :

EN DESSOUS DE 40 000, 00 € HT :

Type de publicité :	Publicité non obligatoire
Procédure interne :	<p>Procédure directe de consultation des fournisseurs potentiels</p> <p>< 1000€ HT : étude comparative des différents fournisseurs potentiels</p> <p>1000€ HT < > 4000€ HT : consultation écrite de 3 fournisseurs potentiels sur la base d'un descriptif sommaire des besoins ; consultation simple mais formalisée avec respect d'un délai "raisonnable"</p> <p>4000€ HT < > 15'000€ HT : rédaction obligatoire d'un cahier des charges succinct sur la définition du besoin, les prestations précises attendues, le délai de réponse, les délais d'exécution et modalités de paiement</p> <p>15'000€ HT < > 25'000€ HT :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> rédaction obligatoire d'un cahier des charges succinct sur la définition du besoin, les prestations précises attendues, le délai de réponse, les délais d'exécution et modalités de paiement<input type="checkbox"/> définir en amont des critères de jugement des offres qui devront être intégré au cahier des charges<input type="checkbox"/> information préalable avant lancement de la consultation au Président ou la Présidente du Conseil d'administration de l'Etablissement <p>25'000€ HT < > 40'000€ HT :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> rédaction obligatoire d'un cahier des charges succinct sur la définition du besoin, les prestations précises attendues, le délai de réponse, les délais d'exécution et modalités de paiement<input type="checkbox"/> définir en amont des critères de jugement des offres qui devront être intégré au cahier des charges<input type="checkbox"/> validation préalable du cahier des charges par le Président ou la Présidente du Conseil d'administration de l'Etablissement avant lancement de la consultation. <p>> Signature selon délégations consenties.</p> <p>=> Pour les contrats, conventions, transactions d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'acheteur public a pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.</p>

DE 40 000,00 à 89 999, 99 € HT :

Type de publicité :	Publicité libre ou adaptée
Procédure interne : > Depuis le 1er octobre 2018, et le Décret n° 2019-1344 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances : pour tout marché public supérieur à 40'000€ HT, la procédure doit se faire par le biais d'un profil acheteur.	<ul style="list-style-type: none">> Publicité au moyen d'un avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonce légale> Rédaction obligatoire d'un dossier de consultation qui définit l'objet du marché, les critères de choix des candidats, le délai laissé aux candidats pour remettre leur offre> Un délai de réception des candidatures/offres de 15 jours minimum doit être respecté à compter de la date d'envoi de cet avis> La réception et l'étude des offres se fait par une commission technique ad hoc> Des candidatures peuvent être jugées irrecevables au regard de leur capacité professionnelles et financières> Déterminer des critères objectifs de jugement des offres> Les candidats non retenus sont informés en leur précisant le motif du rejet de leur offre ; respect d'un délai de <i>stand-still</i>> Notification au candidat retenu et Contractualisation obligatoire de l'engagement au moyen d'un acte d'engagement qui devra comporter des clauses concernant le paiement, les délais d'exécution et de garantie> Signature du MAPA par le Président

DE 90 000,00 à 213 999, 99 € HT (Fournitures et services) ou 5 349 999, 99 € HT (Travaux) :

Type de publicité :	Publicité obligatoire au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ou dans un Journal d'annonce légale (JAL) (*) à partir de 144 000€, publication au Journal officiel de l'Union européenne
Procédure interne : > Depuis le 1er octobre 2018, et le Décret n° 2019-1344 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances : pour tout marché public supérieur à 40'000€ HT, la procédure doit se faire par le biais d'un profil acheteur.	<ul style="list-style-type: none">- Procédure de mise en concurrence simplifiée> Publicité au moyen d'un avis d'appel public à la concurrence> Rédaction obligatoire d'un dossier de consultation qui définit l'objet du marché, les critères de choix des candidats, le délai laissé aux candidats pour remettre leur offre> Un délai de réception des candidatures/offres de 2 mois minimum doit être respecté à compter de la date d'envoi de cet avis> La réception et l'étude des offres se fait par une commission technique ad hoc> Des candidatures peuvent être jugées irrecevables au regard de leur capacité professionnelles et financières> Déterminer des critères objectifs de jugement des offres> Les candidats non retenus sont informés en leur précisant le motif du rejet de leur offre ; respect d'un délai de <i>stand-still</i>

	<p>> Notification au candidat retenu et Contractualisation obligatoire de l'engagement au moyen d'un acte d'engagement qui devra comporter des clauses concernant le paiement, les délais d'exécution et de garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de la Commission d'Appel d'Offre pour Avis - Marché attribué par Délibération du Conseil d'administration après avis de la CAO
--	---

A PARTIR DE 214 000 € HT (Fournitures et services) ou 5 350 000 € HT (Travaux) :	
Type de publicité :	Publicité obligatoire au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) (avis d'appel d'offre et avis d'attribution)
Procédure interne :	Mise en œuvre d'une procédure formalisée selon la législation et réglementation.

Fonctionnement de la Commission d'appel d'offre - CAO -

La Commission d'appel d'offre -CAO- de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de Cultura* est composé de la manière suivante :

- le directeur ou la directrice de l'EPCC, ordonnateur des dépenses et des recettes
- le Président ou la présidente du Conseil d'administration de l'EPCC
- le 1er vice-président-e
- le 2è vice-président-e.

L'ensemble des membres ont voix délibératives, sans pondération.

Fonctionnement : La CAO se réunit sur convocation du Président.

Les convocations sont adressées par mail aux membres au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion. Est joint à la convocation, l'ordre du jour prévisionnel de la réunion.

La commission d'appel d'offre se tient valablement dès lors que 3 membres sont présents.

La réunion de la commission d'appel d'offre se tient valablement de manière dématérialisée, au moyen de visioconférence notamment.

Elle fait l'objet d'un compte-rendu sous la forme d'un procès verbal écrit et signé par le Président de l'EPCC. Ce procès verbal doit être adressé aux membres du conseil d'administration pour délibération relative à l'attribution du marché.



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9
RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 10

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Délégations de signature consenties
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 14 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l’Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l’économie, au commerce, à l’artisanat, à l’emploi, à l’enseignement supérieur et à la formation, communauté d’agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général des collectivités territoriale, notamment ses articles L 2122-22 et suivants

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d’établissements publics de coopération culturelle

VU l’arrêté préfectoral du 31 décembre 2018 portant création de l’établissement public de coopération culturelle Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura

VU les statuts de l’EPCC Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura

VU les rapports n.1 et 2 de la séance n.9 du Conseil d’administration du 8 décembre 2021

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la qualité et de l'efficacité du service public rendu de faciliter la bonne marche de l'administration de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura ;

Pour cela, il est demandé au conseil d'administration de l'EPCC de doter les agents de délégations de signature, conformément à l'article L2122-22 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Au regard des emplois et compétences présents au sein de l'EPCC, il est proposé au conseil d'administration d'autoriser des délégations de signature au :

- Président ou à la Présidente de l'EPCC
- Directeur ou à la directrice de l'EPCC
- Directeur-trice adjoint-e - direction déléguée Nouvelle-Aquitaine / Ethnopôle
- Directeur ou à la directrice administratif et financier

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé d'autoriser :

→ Délégations de signature consenties au Président ou à la Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC

Commande publique et marchés publics :

Délégation de signature consentie pour signer les conventions, contrats et transactions dont le montant est inférieur à 89'999,99 € HT, conformément au règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée (MAPA).

Conventions & Contrats :

Délégation de signature consentie pour signer les conventions de partenariat, de coproduction, de cessions de droits, les autorisations de diffusion, prêts d'exposition ... (liste non exhaustive) ; y compris avec engagement financier mais n'entrant pas dans le champ de la commande publique ou dont le montant est inférieur à 89'999,99 € HT, conformément au règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée (MAPA).

Recrutement et Vacations :

Délégation de signature consentie pour organiser les procédures de recrutement et signer les contrats ou arrêtés d'embauche dès lors que les postes sont des postes ouverts et que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'EPCC ; y compris les contrats de vacation répondant à un besoin ponctuel et exceptionnel de l'EPCC, dès lors que les crédits nécessaires sont permis par le budget de l'EPCC ;

Coûts de Fonctionnement et d'Investissement :

Délégation de signature consentie pour signer les contrats et conventions afférents aux dépenses de fonctionnement et d'investissement, dans la limite des crédits ouverts au budget et sous réserve des autorisations consenties au regard du règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée (MAPA).

& dans la limite des autorisations consenties au regard du règlement interne relatif aux marchés publics en procédure adaptée.

→ **Délégations de signature consenties au directeur ou à la directrice de l'EPCC**

Commande publique et marchés publics :

Délégation de signature consentie pour signer les conventions, contrats et transactions dont le montant est inférieur à 25'000 € HT, sur information du Président ou de la Présidente du Conseil d'administration, conformément au règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée (MAPA).

Conventions & Contrats :

Délégation de signature consentie pour signer les conventions de partenariat, de coproduction, de cessions de droits, les autorisations de diffusion, prêts d'exposition, ... (liste non exhaustive) ; y compris avec engagement financier mais dont le montant est inférieur à 25'000 € HT, sur information du Président ou de la Présidente du Conseil d'administration, conformément au règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée (MAPA).

Bon(s) de commande(s) :

Délégation de signature consentie pour signer les documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses jusqu'à 25'000 € HT, sur information du Président ou de la Présidente du Conseil d'administration, conformément au règlement interne relatif à la commande publique et aux marchés à procédure adaptée (MAPA).

Stagiaires :

Délégation de signature consentie pour signer les conventions de stage dans le cadre de l'accueil de stagiaires de l'enseignement, dès lors que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'EPCC ;

Fonctionnement et d'Investissement :

- Délégation de signature consentie pour signer les ordres de missions et état des frais des agents de l'EPCC ; les certificats de frais de déplacement des intervenants extérieurs à l'EPCC ; les courriers et actes administratifs de gestion courante de l'EPCC ; les ampliements et copies conformes.
- Délégation de signature consentie pour signer les contrats et conventions afférents aux dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la maintenance et au fonctionnement général des sites.

Mediatèca e Etnopòle :

Délégation de signature consentie pour signer les documents afférents aux opérations de dépôts, dons et legs destinés à enrichir les collections de l'établissement ; délégation de signature consentie pour participer à des opérations de vente aux enchères de documents à valeur patrimoniale.

& dans la limite des autorisations consenties au regard du règlement interne relatif aux marchés publics en procédure adaptée.

→ **Délégations de signature consenties au directeur-trice adjoint-e - direction déléguée
Nouvelle-Aquitaine / Ethnopôle**

Bon(s) de commande(s) :

Délégation de signature consentie pour signer les documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses jusqu'à 4'000 € HT.

Fonctionnement :

- Délégation de signature consentie pour signer les ordres de missions et état des frais des agents de l'EPCC ; les certificats de frais de déplacement des intervenants extérieurs à l'EPCC ; les courriers et actes administratifs de gestion courante de l'EPCC ; les ampliements et copies conformes.
- Délégation de signature consentie pour signer les contrats et conventions afférents aux dépenses de fonctionnement du site de Pau.

Etnopôle :

- Délégation de signature consentie pour signer les documents afférents aux opérations de dépôts, dons et legs destinés à enrichir les collections de l'établissement ; délégation de signature consentie pour participer à des opérations de vente aux enchères de documents à valeur patrimoniale.
- Délégation de signature consentie pour signer les conventions de stage dans le cadre de l'accueil de stagiaires de l'enseignement, dès lors que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'EPCC ;

→ **Délégations de signature consenties au directeur ou à la directrice administratif et financier**

Bon(s) de commande(s) :

Délégation de signature consentie pour signer les documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses jusqu'à **4'000 € HT**.

Fonctionnement :

- Délégation de signature consentie pour signer les ordres de missions et état des frais des agents de l'EPCC ; les certificats de frais de déplacement des intervenants extérieurs à l'EPCC ; les courriers et actes administratifs de gestion courante de l'EPCC ; les ampliatisons et copies conformes.
- Délégation de signature consentie pour signer les contrats et conventions afférents aux dépenses de fonctionnement du site de Béziers.

A Béziers, le 8 décembre 2021
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC



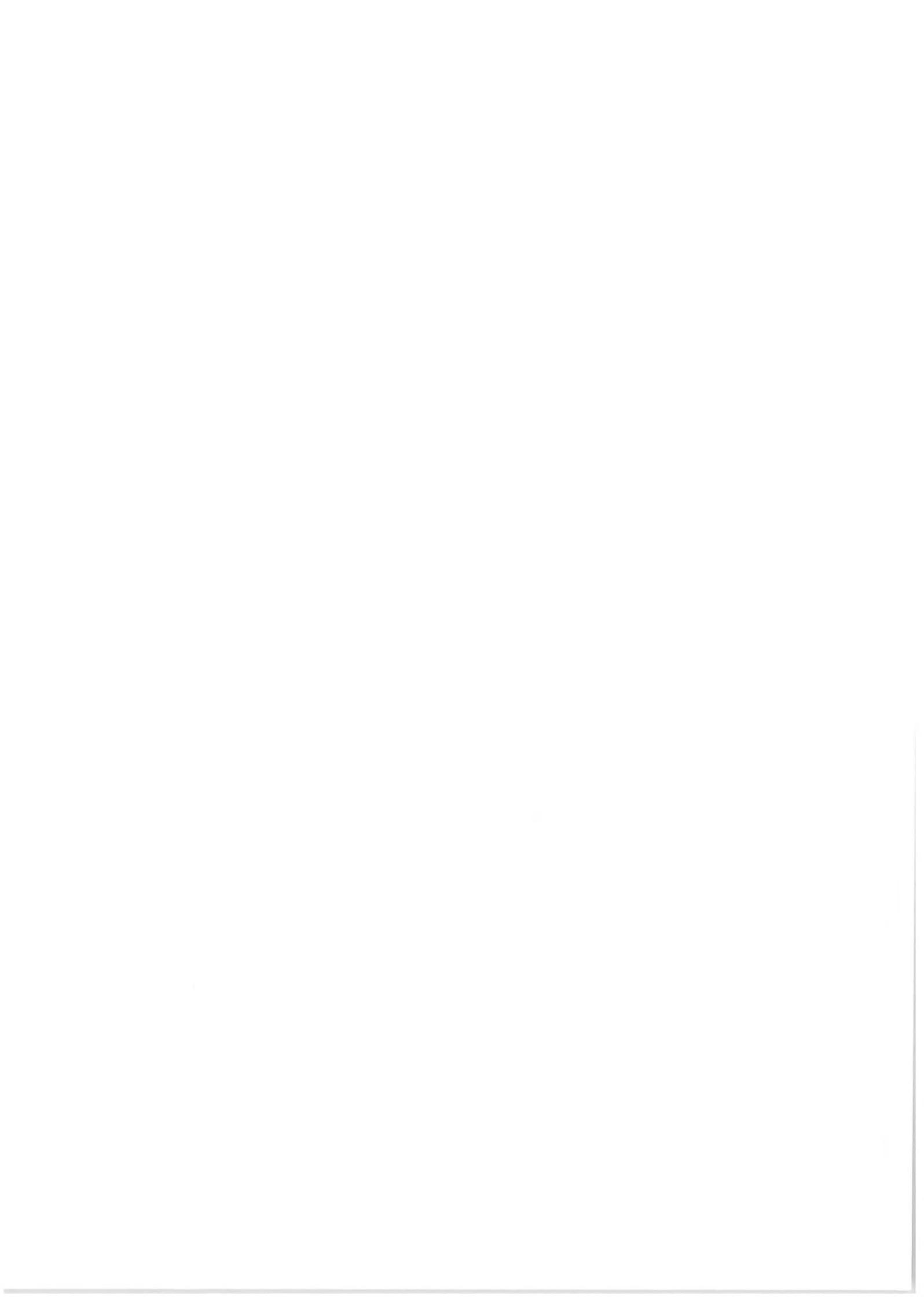
Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : **14 DEC. 2021**
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis. Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015





CONSEIL D'ADMINISTRATION n.9
RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 11

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

16 DEC. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le huit décembre 2021, à 9h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un.

OBJET :	Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.8 en date du 25 juin 2021
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Étaient présent-e-s : 14 membres

Site de Béziers - Mediatèca : (6)

Benjamin ASSIÉ – Conseiller délégué Langues occitane et catalane, région Occitanie ; Florence BRUTUS - 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée ; Blandine DELHAYE - Représentante du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (2)

Jean-Luc ARMAND – Conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Rémy BERDOU – Représentant du personnel, CIRDOC – Institut occitan de cultura

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD – personnalité qualifiée ; Maria CONQUET – Conseillère départementale déléguée à la Culture, département de l'Aude ; Karfa DIALLO – Conseiller régional, région Nouvelle Aquitaine ; Henri GAY – Conseiller Livre et lecture, DRAC Occitanie ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand VIVANCOS - Conseiller régional, région Occitanie ;

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Paul DE SINETY – Délégué général à la langue française et aux langues de France : représenté par Henri GAY

Véronique LIPSOS-SALLENAVE – Adjointe au Maire de Pau, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique SÉMAVOINE

Thierry MATHIEU – Conseiller régional, région Occitanie : représenté par Benjamin ASSIÉ

Étaient excusé-e-s : 3 membres

Charline CLAVEAU - Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, région Nouvelle Aquitaine

Patricia MOULLIN-TRAFFORT – Conseillère départementale, département de l’Hérault

Christophe THOMAS - 3e vice-président délégué à l’économie, au commerce, à l’artisanat, à l’emploi, à l’enseignement supérieur et à la formation, communauté d’agglomération Béziers-Méditerranée

Autres participants :

Patric ROUX – Président sortant, CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Isabelle PIQUEMAL – Conseillère régionale de la région Occitanie ; Cyril GISPERT – Directeur général du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Jean-Jacques CASTERET – Directeur adjoint du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Inès CLEMENT – Directrice administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Emmanuelle ADELL – Chargée de gestion administrative et financière du CIRDOC – Institut occitan de cultura ; Mélodie CHIBATTE - Service Innovation, Transmission et Appui aux territoires de la région Occitanie ; Gauthier LAGALAYE - Directeur de projet Rayonnement culturel et attractivité du Béarn, Communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Luc TRIAS – Responsable unité arts plastiques et visuels de la région Nouvelle-Aquitaine

Le quorum ayant été constaté.

Exprimés	66 voix /75
Pour	66 voix
Contre	/
Abstention	/

Procès verbal

**Conseil d’administration n.8
E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura**

Procès Verbal - Séance du Vendredi 25 Juin 2021 / 10:00

Date de la Convocation : mardi 15 juin 2021

Report de la séance ajournée du 15/06/2021 au motif suivant : absence de quorum.

Membres présents : 7 représentants avec voix délibérative >> 27.25 voix exprimées /75.

Site de Béziers - Mediatèca (3) : Alberte Frey - 3ème adjointe au Maire / ville de Béziers ; Elisabeth Pissarro - 1ère adjointe au Maire / ville de Béziers ; Blandine Delhay, représentante du personnel ;
Voix consultative : Cyril Gispert - Directeur général de l’E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Billère - Ethnopôle (2) : Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; Rémy Berdou, représentant du personnel ;

Visioconférence (2) : Monique Sémavoine - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Claire Torreilles - personnalité qualifiée

Membres représentés (4) :

- Robert Ménard - Maire de la ville de Béziers > donne pouvoir à Elisabeth Pissarro (suppléante)
- Matthieu Desachy - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie > donne pouvoir à Patrick Roux - Président du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Katy Bernard - personnalité qualifiée > donne pouvoir à Rémy Berdou - représentant du personnel ;
- Marie-Pierre Pons - vice-présidente / département de l'Hérault > donne pouvoir à Blandine Delhaye - représentante du personnel ;

Autres participants : Jean-Jacques Castéret - directeur adjoint, délégué Ethnopôle & Nouvelle-Aquitaine ; Emmanuelle Adell - chargée de gestion administrative et financière ; Inès Clément - directrice administrative et financière / E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de cultura* ;

Eric Misse, - Chargé de mission projets culturels / conseil départemental de l'Aude ; Stéphane Marchetti - Directeur adjoint, direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie.

Membres excusés : Dolores ROQUES, conseillère régionale - région Occitanie ; Charline Claveau, conseillère régionale - région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe Thomas, vice-président communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

- Conformément à l'article 1 du règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, qui indique que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents, soit 10 membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours francs. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.* » ; & faisant suite à une précédente séance ajournée faute de quorum ,
- La séance démarre et se tient valablement.

Ordre du jour :

Rapport n.1 : Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.7 du 29 janvier 2021

Le procès-verbal du Conseil d'administration n.7 est approuvé à l'unanimité.

Nb voix exprimées :	27,25
Nb de voix pour :	27,25
Nb de voix contre :	0
Abstention	0

Rapport n.2 : Approbation du Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020
 Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

Nb voix exprimées :	27,25
Nb de voix pour :	27,25
Nb de voix contre :	0
Abstention	0

RÉSULTATS DE L'EXERCICE – COMPTE DE GESTION 2020

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Résultat de l'exercice 2020	Rappel Compte de gestion 2019
Dépenses :	1'148'266, 30 €	1 613 518, 86 €
Recettes :	1'306'673, 46 €	1 649 021, 14 €
Résultat de l'exercice 2020 :	158'407, 16 €	35 502, 28 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	182'523.55 € <i>Résultat + Affectation du résultat 2019 [Crédit au compte 002 (RF) : 24'116, 39 €]</i>	37 335, 28 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	Résultat de l'exercice 2020	Rappel Compte de gestion 2019
Dépenses :	32'648, 23 €	66 087, 94 €
Recettes :	58'761, 00 €	99 692, 44 €
Résultat de l'exercice 2020 :	26'112, 77 €	33 604, 50 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	12'893, 88 € <i>Résultat 2020 + Affectation du résultat 2019 [Débit au compte 001 (DI) : (-) 13'218, 89 €]</i>	(-) 13 218, 89

- Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de : 184'519, 93 €, dont 26'112, 77 € d'excédent en section d'investissement et 158'407, 16 € d'excédent de fonctionnement. ; afin de couvrir le besoin en investissement, et de prendre en compte le résultat de clôture cumulé de l'exercice.
- **Résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2020 de : 195'417, 43 € - soit 85,7 % de taux de réalisation**

Extrait compte de gestion :

034036
TRES BEZIERS MUNICIPALE



II-1
Exercice 2020

35900 - EPCC CIRDOC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	58 761,00	1 330 747,94	1 389 508,94
Titres de recettes émis (b)	63 558,00	1 806 679,46	1 870 237,46
Réductions de titres (c)	4 797,00	500 006,00	504 803,00
Recettes nettes (d = b - c)	58 761,00	1 306 673,46	1 365 434,46
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	58 761,00	1 330 747,94	1 389 508,94
Mandats émis (f)	32 648,23	1 269 201,91	1 301 850,14
Annulations de mandats (g)		120 935,61	120 935,61
Dépenses nettes (h = f - g)	32 648,23	1 148 266,30	1 180 914,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	26 112,77	158 407,16	184 519,93
(h - d) Déficit			

Rapport n.3 : Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020, conforme au compte de gestion

Le Président doit quitter la séance au moment du vote. Le nombre de voix exprimées est 18.5/75.

Le compte administratif de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2020, conforme au compte de gestion du comptable public, est approuvé à l'unanimité.

Nb voix exprimées :	18,5
Nb de voix pour :	18,5
Nb de voix contre :	0
Abstention	0

Extrait compte administratif :

CIRDOC-Institut occitan cultura - EPCC CIRDOC - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 148 266,30	G	1 306 673,46
	Section d'investissement	B	32 648,23	H	58 761,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	24 116,39
	Report en section d'investissement (001)	D	13 218,89	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 194 133,42	= G+H+I+J	1 389 550,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 148 266,30	= G+I+K	1 330 789,85
	Section d'investissement	= B+D+F	45 867,12	= H+J+L	58 761,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 194 133,42	= G+H+I+J+K+L	1 389 550,85

Comparatif Budget 2020 - 2019

	BP 2019		BP 2020		Ratio BP 2020/2019	
	Réalisé	Taux réalisation	Voté + DM	Réalisé		Taux réalisation
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					DF	
011 - Charges à caractère général	479 989,43 €	97,3%	509 979,13 €	340 120,10 €	67%	-41%
012 - Charges de personnels	751 799,75 €	100%	741 013,97 €	729 408,78 €	98%	-3%
023 - Virement section Investissement	22 663,69 €		0,00 €	0,00 €	0%	
042 - Opérations d'ordre entre section	46 409,12 €	100%	45 542,11 €	45 542,11 €	100%	-2%
65 - Autres charges de gestion courante	64 623,30 €	100%	27 794,98 €	26 795,56 €	96%	-141%
66 - Charges financières	5 897,26 €	81%	6 399,75 €	6 397,75 €	100%	11%
67 - Charges exceptionnelles	265 000,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0%	
TOTAL DÉPENSES	1 613 518,86 €	98%	1 330 747,94 €	1 148 266,30 €	86%	-41%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					RF	
002 - Excédent antérieur reporté F.	1 833,00 €		24 116,39 €			
013 - Atténuations de charges	1 984,90 €	100%	5 203,81 €	5 203,81 €	100%	62%
70 - Produits de services	456,04 €	100%	905,00 €	953,66 €	105%	52%
74 - Dotations et participations	1 635 451,04 €	100%	1 261 309,98 €	1 261 309,98 €	100%	-30%
75 - Autres produits de gestion courante	9 262,92 €	100%	8 590,69 €	8 583,94 €	100%	-8%
77 - Produits exceptionnels	1 866,24 €	100%	30 622,07 €	30 622,07 €	100%	94%
TOTAL RECETTES	1 649 021,14 €	100%	1 330 747,94 €	1 306 673,46 €	98%	-26%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					DI	
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	46 823,39 €		13 218,89 €	0,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	2 660,25 €	100%	4 275,50 €	4 275,50 €	100%	38%
21 - Immobilisations corporelles	63 427,69 €	87%	41 266,81 €	28 372,73 €	69%	-124%
TOTAL DÉPENSES	66 087,94 €	54%	58 761,00 €	32 648,23 €	56%	-102%
RECETTES D'INVESTISSEMENT					RI	
021 - Virement de la section de Fonct	22 663,69 €		0,00 €	0,00 €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	46 409,12 €	100%	45 542,11 €	45 542,11 €	100%	-2%
10 - Dotations Fonds divers réserves	53 283,32 €	100%	13 218,89 €	13 218,89 €	100%	-303%
TOTAL RECETTES	99 692,44 €	82%	58 761,00 €	58 761,00 €	100%	-70%

	BP 2019		Voté + DM	BP 2020		Ratio BP 2020/2019
	Réalisé	Taux réalisation		Réalisé	Taux réalisation	
DÉTAIL CHARGES À CARACTÈRE GNL						DF
60611 / Eau & assainissement	352,54 €	44,1%	600,00 €	153,76 €	25,6%	-129%
60612 / Energie – électricité	25 511,02 €	92,8%	29 153,84 €	30 141,60 €	103,4%	15%
60622 – Carburants et péages	10 328,04 €	98,4%	7 000,00 €	4 545,38 €	64,9%	-127%
60632 / Frais de petits équipements	2 980,88 €	59,6%	5 000,00 €	4 451,10 €	89,0%	33%
6064 / Fournitures de conservation et adm.	4 953,94 €	90,1%	6 500,00 €	6 179,59 €	95,1%	20%
6065 / Documentation pro.	2 097,79 €	100,0%	2 000,00 €	1 519,25 €	76,0%	-38%
611 / Contrats de prestations de services	222 349,29 €	99,2%	247 327,59 €	108 001,83 €	43,7%	-106%
6132 / Locations immobilières	1 140,00 €	100,0%	1 140,00 €	0,00 €	0,0%	
6135 / Locations mobilières	62 109,71 €	99,3%	56 822,03 €	55 099,31 €	97,0%	-13%
6156 / Maintenance	9 153,65 €	100,0%	26 914,56 €	26 914,56 €	100,0%	66%
6168 / Assurances	3 664,92 €	100,0%	4 828,18 €	4 691,75 €	97,2%	22%
6184 / Formations agents autres que CNFPT	9 202,48 €	100,0%	5 000,00 €	4 658,00 €	93,2%	-98%
6185 / Défraiements intervenants ext.	11 189,23 €	99,9%	17 000,00 €	12 098,17 €	71,2%	8%
6188 / Autres frais divers	17,80 €	89,0%	100,00 €	0,00 €	0,0%	
6225 / Indemnité comptable / régisseurs	628,23 €	98,0%	641,32 €	110,00 €	17,2%	-471%
6228 / Divers	307,20 €	100,0%	240,00 €	240,00 €	100,0%	-28%
6231 / Annonces et insertions	2 418,00 €	96,7%	3 000,00 €	2 484,00 €	82,8%	3%
6232 / Fêtes et cérémonies (soutien à l'ed.)	6 984,83 €	99,8%	4 000,00 €	3 500,00 €	87,5%	-100%
6236 / Impressions (communication, expos)	16 044,48 €	103,4%	15 522,09 €	13 088,91 €	84,3%	-23%
6238 / Frais divers de publicité	2 624,50 €	100,0%	2 880,00 €	1 440,00 €	50,0%	-82%
6251 / Défraiements agents E.P.C.C.	20 021,73 €	100,1%	8 000,00 €	5 822,89 €	72,8%	-244%
6256 / Participation légale abo. Transport	2 083,07 €	100,0%	2 000,00 €	1 604,54 €	80,2%	-30%
6257 / Réceptions	7 724,44 €	100,0%	13 500,00 €	10 211,41 €	75,6%	24%
6261 / Affranchissements	2 922,80 €	83,5%	4 500,00 €	4 070,92 €	90,5%	28%
6262 / Télécommunication (tél., internet)	18 553,43 €	77,2%	21 105,44 €	18 115,50 €	85,8%	-2%
6281 / Concours, cotisations pro.	3 500,00 €	100,0%	3 500,00 €	1 290,00 €	36,9%	-171%
6283 / Nettoyage des locaux (MP)	13 816,00 €	100,0%	13 380,00 €	11 826,85 €	88,4%	-17%
6288 / Autres services ext. (droits, trad. ...)	17 309,43 €	99,9%	8 324,08 €	7 860,78 €	99,4%	-120%
011- Charges à caractère général	479 989,43 €	97%	509 979,13 €	340 020,10 €	67%	-41%

Rapport n.4 : Affectation du résultat de l'exercice 2020

L'affectation du résultat de l'exercice 2020 est approuvée à l'unanimité.

Nb voix exprimées :	27,25
Nb de voix pour :	27,25
Nb de voix contre :	0
Abstention	0

Rapport n.5 : Décision modificative n.1 au BP 2021, intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2021

La décision modificative n.1 au BP 2021 est approuvée à l'unanimité.

Nb voix exprimées :	27,25
Nb de voix pour :	27,25
Nb de voix contre :	0
Abstention	0

Rapport n.6 : Autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour accomplir toutes formalités et signer les documents contractuels dans le cadre de l'accueil d'un ou d'une volontaire en service civique pour des missions d'accueil en *Mediatèca* et de médiation autour de la langue et de la culture occitanes

L'autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura est approuvée à l'unanimité.

Nb voix exprimées :	27,25
Nb de voix pour :	27,25
Nb de voix contre :	0
Abstention	0

Rapport n.7 : Autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura pour accomplir toutes formalités et signer les documents contractuels dans le cadre de l'accueil d'étudiants en contrat d'apprentissage, sous réserve des crédits nécessaires

L'autorisation donnée au Président et au Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura est approuvée à l'unanimité.

Nb voix exprimées :	27,25
Nb de voix pour :	27,25
Nb de voix contre :	0
Abstention	0

Rapport n.8 : Prise d'acte des opérations portées par le CIRDOC - Institut occitan de cultura et de leurs incidences budgétaires dans le cadre du Projet Ciutat

Les membres présents prennent acte des opérations portées par l'Établissement et de leurs incidences budgétaires dans le cadre du Projet Ciutat.

Nb voix exprimées :	27,25
Nb de voix pour :	27,25
Nb de voix contre :	0
Abstention	0

Remarques :

Alberte Frey, 3^e adjointe à la mairie de Béziers, demande à ce qu'une évaluation soit réalisée après un an d'activités de l'équipement Ciutat.

Patric Roux, Président, rappelle l'enjeu de respect et de bon usage de l'argent public ; mais aussi l'engagement de l'établissement pour la valorisation de la langue occitane comme "militant", et qu'il convient d'évaluer de façon permanente l'efficacité des politiques publiques menées.

Monique Sémavoine, conseillère départementale au département des Pyrénées-Atlantiques, souligne le caractère indispensable de l'évaluation.

Décision

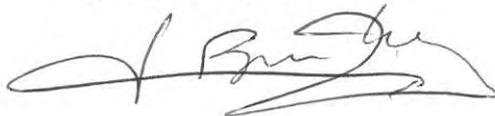
Après en avoir délibéré, il a été décidé :

→ D'approuver le procès verbal du Conseil d'administration n.8 en date du 25 juin 2021

A Béziers, le 8 décembre 2021

Madame Florence BRUTUS

Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le :**14 DEC. 2021**
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
16 DEC. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015

